



ÉVALUATION DU PROJET « SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES ADOLESCENT(E)S ET DES  
JEUNES AU BÉNIN »

TERMES DE RÉFÉRENCE

Août 2022

## Table des matières

<b>Acronymes</b>	<b>4</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2. Contexte démographique, politique et socio culturel</b>	<b>6</b>
<b>3. Présentation générale du projet</b>	<b>8</b>
3.1. Présentation des résultats et Activités du projet	8
3.2. Stratégie mise en œuvre :	12
<b>4. Portée de l'évaluation</b>	<b>13</b>
4.1. But, objectifs et champ de l'évaluation :	13
4.1.1. But de l'évaluation	13
4.1.2. Objectif de l'évaluation	13
4.1.3. Champ et cibles de l'évaluation	14
<b>5. Critères et questions préliminaires d'évaluation</b>	<b>14</b>
<b>6. Approche et Méthodologie</b>	<b>16</b>
6.1. Approche	16
6.2. Méthodologie	17
6.2.1. Analyse des parties prenantes	21
<b>7. Le processus d'évaluation</b>	<b>22</b>
7.1. La phase préparatoire ( <i>Manuel, pp.35-40</i> )	22
7.2. La phase de conception ( <i>Manuel, pp.43-83</i> )	23
7.3. La phase de terrain ( <i>Manuel, pp. 87 -111</i> )	24
7.4. La phase de rédaction du rapport ( <i>Manuel, pp.115 -121</i> )	25
7.5. Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation ( <i>Manuel, pp.131 -133</i> )	25
<b>8. Les produits de l'évaluation</b>	<b>25</b>
<b>9. Assurance et contrôle qualité</b>	<b>26</b>
<b>10. Calendrier indicatif et plan de travail</b>	<b>28</b>
<b>11. Gestion de l'évaluation</b>	<b>28</b>
<b>12. Composition de l'équipe d'évaluation</b>	<b>31</b>
12.1. Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation	31
12.2. Profil du ou de la consultant.e principal.e international.e, chef.fe d'équipe	31
12.3. Profil du ou de la consultant.e associé.e national.e, démographe ou statisticien.ne	32
12.4. Profil du ou de la consultant.e associé.e national.e sociologue	32

<b>13. Budget et modalités de paiement</b>	<b>32</b>
<b>13.1. Présentation de l'offre technique et financière</b>	<b>33</b>
<b>14. Bibliographie et ressources</b>	<b>34</b>
<b>15. ANNEXES</b>	<b>36</b>

## Acronymes

<b>ANSSP :</b>	Agence Nationale des Soins de Santé Primaire
<b>AFD :</b>	Agence Française de Développement
<b>AS :</b>	Abomey-Calavi SôAva
<b>BNK :</b>	Banikoara
<b>BM :</b>	Banque Mondiale
<b>BCP :</b>	Bilan Commun Pays
<b>BRAOC :</b>	Bureau Régional de l’Afrique de l’Ouest et du Centre
<b>CIPD :</b>	Conférence Internationale pour la Population et le Développement
<b>DSSRAJ :</b>	Droit à la Santé Sexuelle Reproductive des Adolescent et Jeunes
<b>DDS :</b>	Direction Départementale de la Santé
<b>DGPD/DPPP :</b>	Direction Général des Politiques de Développement/Direction des Politiques et Programme de Population
<b>ENABEL :</b>	Agence Belge pour le Développement
<b>EDSB :</b>	Enquête Démographique de Santé du Bénin
<b>ESS :</b>	Education à la Santé Sexuelle
<b>KGS :</b>	Kandi, Gogounou Ségbana
<b>2KP :</b>	Kérou, Kouandé et Péhunco
<b>LAL :</b>	Learning About Living
<b>MICS :</b>	Multiple Indicator Cluster Surveys
<b>MHTF:</b>	Maternal Health Thematic Fund
<b>MGF :</b>	Mutilation Génitale Féminine
<b>MK :</b>	Malanville Karimama
<b>OMS :</b>	Organisation Mondaile de la Santé
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ODD :</b>	Objectifs du Développement Durable
<b>PAG :</b>	Programme d’Action du Gouvernement
<b>PNDS :</b>	Plan National pour le Développement Sanitaire
<b>RGPH :</b>	Recensement Général de la Population et de l’Habitation
<b>SDSR :</b>	Santé et Droit Sexuel Reproductifs
<b>SWEDD :</b>	<a href="#"><u>Sahel Women's Empowerment and Dividende Demographics</u></a>
<b>TdR :</b>	Terme de Référence
<b>UNFPA :</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNICEF :</b>	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
<b>UNCT :</b>	United Nations Country Teams
<b>UNEG :</b>	United Nations Evaluation Group
<b>UNSDCF :</b>	United Nations Substable Development Cooperation Framework
<b>WCARO :</b>	West and Central Afrique Regional Office

## 1. Introduction

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) est l'agence des Nations Unies qui a pour mission de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée, chaque accouchement sans danger et chaque jeune réalise pleinement son potentiel. L'objectif stratégique de l'UNFPA est de "réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, de garantir les droits reproductifs et de réduire la mortalité maternelle en vue d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action issue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), afin d'améliorer la vie des femmes, des adolescents et des jeunes, en se fondant sur la dynamique des populations, les droits de l'homme et l'égalité des sexes."<sup>1</sup> Pour atteindre cet objectif, l'UNFPA articulera son travail autour de trois résultats transformateurs : (1) élimination des décès maternels évitables; (2) élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale; et (3) élimination de la violence basée sur le genre (VBG) et des pratiques néfastes, dont les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces ou forcés. Ces résultats transformateurs contribueront à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment la bonne santé et le bien-être (objectif 3), la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (objectif 5), la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10) et paix, justice et institutions efficaces et responsables (objectif 16). Conformément à la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UNFPA cherche à ne laisser personne de côté et à venir en aide aux plus défavorisés.

Dans le but de contribuer à réaliser cet objectif d'accélération des trois (3) résultats transformateurs, l'UNFPA a sollicité et obtenu un appui financier auprès de l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Bénin pour le renforcement du programme "Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescent(e)s et Jeunes au Bénin" pour la période 2019- 2023.

Le programme est conçu pour contribuer principalement à la réduction des besoins non satisfaits en contraception, à la prise en charge des infections sexuellement transmissibles et plus spécifiquement à la réduction du nombre des grossesses précoces des jeunes filles au Bénin. De ce fait, il contribue aussi à la mise en œuvre des deux autres résultats transformateurs à savoir les décès maternels évitables auxquels contribuent de façon substantielle les grossesses précoces issues en général des violences faites aux filles. Cette demande est parfaitement alignée avec les Programmes d'Action du Gouvernement 2016-2021 et 2022-2026, les plans stratégiques UNFPA 2018 -2021 et 2022- 2025 ainsi qu'avec la politique en SDR au Royaume des Pays Bas. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du 9ème programme (2019-2023) de coopération entre le Gouvernement du Bénin et l'UNFPA, qui met en exergue la réalisation des droits sexuels et reproductifs des adolescent(e)s et des jeunes comme contribution au développement du plein potentiel des jeunes et au pilier de la capture du dividende démographique à l'horizon 2030.

C'est un objectif cher au gouvernement du Bénin qui, dès le lendemain de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenue au Caire en 1994, s'est doté d'une déclaration de politique de population, suivie plus tard d'une Politique Nationale de la Population (2013-2025). Cette politique est l'expression de l'engagement du Bénin au plus haut niveau pour répondre entre autres aux besoins non satisfaits en planification familiale et contraception en particulier et plus généralement de promotion des droits humains.

---

<sup>1</sup> Plan stratégique de l'UNFPA 2018-2021, p. 8: [https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/DP.FPA\\_2017.9 - UNFPA strategic plan 2018-2021 - FINAL - 17July2017FR.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/DP.FPA_2017.9_-_UNFPA_strategic_plan_2018-2021_-_FINAL_-_17July2017FR.pdf).

## 2. Contexte démographique, politique et socio culturel

La population du Bénin est estimée à 11 527 000 personnes en 2018, sur la base des résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4 2013).. Le Bénin a une croissance démographique rapide avec un taux annuel de 3,5 pour cent. Elle se caractérise par sa jeunesse : 66 pour cent des habitants sont âgés de moins de 25 ans et la population féminine représente les 51.2 pour cent de la population totale. Le taux de fécondité reste élevé, en particulier chez les adolescentes et les jeunes ; l'Indice Synthétique de Fécondité est de 5,7 enfants par femme. Les adolescent(e)s et jeunes âgés de 10 à 24 ans représentent 31.8 pour cent de la population totale. Au sujet de la santé sexuelle et reproductive, ils sont confrontés à de nombreux problèmes : En effet, en 2014, 31, 7 pour cent des filles étaient mariées avant l'âge légal de mariage fixé à 18 ans au moins (MICS) ; une (1) adolescente sur cinq (5) avait déjà commencé une vie procréative (20%).

Le niveau de prévalence contraceptive moderne dans la population demeure faible ; il est de 12.5 pour cent parmi les femmes de 15 à 49 ans mariées ou en union, contre 23.6 pour cent chez les femmes de 15 à 49 ans non mariées et sexuellement actives. Cette prévalence est à 5,2 pour cent chez les adolescentes de 15-19 ans et 9,5 pour cent chez les jeunes femmes de 20-24 ans. Les besoins non satisfaits en contraception des femmes de 15 à 49 ans mariées ou en union s'élèvent à 32,3 pour cent (EDSB 2017).

La mortalité maternelle reste encore très élevée à 347 pour 100 000 naissances vivantes (MICS 2014). Elle est essentiellement due aussi bien à des causes médicales directes qu'indirectes (structurelles et culturelles) notamment le mauvais fonctionnement du système de santé, le faible niveau d'instruction des femmes, les normes socio-culturelles néfastes, le faible pouvoir de décision de la femme et la pauvreté.

Les grossesses précoces/non désirées chez les jeunes filles de 15-24 ans contribuent fortement à ce taux élevé de mortalité maternelle. A l'instar de plusieurs pays africains, les filles qui accouchent avant l'âge de 15 ans courent 5 fois plus de risques de mourir lors de l'accouchement que les femmes âgées de plus de 20 ans. L'immaturation physique et émotionnelle les expose à plus de complications obstétricales. Les grossesses précoces/non désirées chez les jeunes filles de 15-24 sont-elles mêmes liées à des comportements à risque chez les jeunes filles et garçons du fait de l'insuffisance en éducation sexuelle (connaissances et respect/estime de soi) et du manque d'information de qualité sur la sexualité chez les filles scolarisées et non scolarisées. Une synthèse des récentes statistiques départementales indique que 3045 cas de grossesses ont été répertoriés en milieu scolaire au cours de l'année scolaire 2016-2017 (SOSP/DESG2017) avec une prévalence forte dans les départements de l'Atacora, de la Donga et des Collines qui totalisent près de la moitié des cas. Le rapport de la dernière mission conjointe multi-acteurs effectuée en octobre 2017 fait état de pratique de relations transactionnelles banalisées pour la survie des filles (100F à 500F pour avoir un rapport sexuel avec une fille). Le mariage précoce augmente l'exposition des filles à la coercition sexuelle car elles doivent répondre aux demandes sexuelles de leurs maris, très souvent plus âgés qu'elles, et bien souvent sans précaution, dans un contexte de faible utilisation de méthodes contraceptives (soit une prévalence de 5,2% des adolescentes de 15-19 ans, mariées ou en union).

Par ailleurs, l'âge de la mère est fortement et négativement corrélé avec la mortalité infantile. Ce constat indique que les connaissances, compétences et pratiques des mères qui sont des variables déterminantes dans l'état de santé des enfants s'acquièrent avec l'âge et qu'il est crucial de lutter contre les grossesses précoces. Les mêmes tendances s'observent lorsqu'il s'agit de l'intervalle inter-général. Plus les intervalles inter-général sont grands, plus l'enfant a des chances de survivre et de bien grandir. C'est dire que les mariages précoces et donc les grossesses précoces contribuent également à l'augmentation de la mortalité infantile qui selon l'EDS2017 est à 55 pour mille naissances vivantes. Les normes sociales et culturelles au Bénin encouragent le mariage précoce. Selon l'EDSB 2017, 20% des filles de 15-19 ans ont déjà commencé une vie procréative au plan national avec 37,9% dans l'Alibori et 31, 4% dans l'Atacora.

**Tableau 1 Les indicateurs démographiques et de santé**

Indicateurs	Valeur	Référence
<b>Indicateurs démographiques</b>		
Population totale (millions)	11,527	Projections RGPH4 2013
Population < 25 ans	66%	RGPH4 2013
Population âgée de 10 à 24 ans	31.8%	RGPH4 2013
Taux de croissance annuel de la population (%)	3,5	RGPH4 2013
Indice Synthétique de Fécondité	5,7	DHS 2017, MICS 2014
<b>Indicateurs de santé</b>		
Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	347	MICS 2014
Taux de fécondité chez les adolescentes de 15 à 19 ans (/1000)	94	2014 MICS
Taux de prévalence contraceptive moderne parmi les femmes de 15 à 49 ans non mariées, sexuellement actives (%)	23,6	2017 DHS
Taux de prévalence contraceptive moderne parmi les femmes de 15 à 49 ans mariées ou en union (%)	12,5	2017 DHS
Taux de prévalence contraceptive Moderne chez les adolescent(e)s de 15-19 ans mariées ou en union (%)	5,2	2017 DHS
Besoins non satisfaits en contraception (%)	32,3	2017 DHS
Taux de prévalence du VIH dans la population générale (%)	1,2	2011 DHS

Les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages précoces constituent des cas de violences basées sur le genre dont sont victimes les filles et les femmes. La pratique de mutilation génitale recule mais n'a pas encore disparu ; environ 9,2% des femmes de 15-49 ans ont subi une quelconque forme de mutilation génitale féminine contre 0,2% des filles de 0-14 ans (MICS, 2014). La pratique est plus répandue en milieu rural (13%) qu'en milieu urbain (5%). Les départements du Borgou et de la Donga affichent les taux les plus élevés de MGF avec respectivement 38% et 37 %. Une étude réalisée en 2018 a rapporté qu'en 2017, 33 cas de MGF ont été enregistrés dans les livres officiels de la seule commune de Banikoara. Il a été prouvé que la pratique se perpétue dans le secret avec la complicité des leaders traditionnels.

Dans ce contexte, la prévalence du VIH / Sida au sein de la population âgée de 15 à 49 ans demeure stable à 1,2 pour cent depuis 2006 ; elle est chiffrée à 1,0 pour cent chez les hommes contre 1,4 pour cent chez les femmes en général et respectivement de 0,1 chez les adolescentes de 15 à 19 ans et 1,2 chez les jeunes femmes de 20 – 24 ans.

Le Bénin a souscrit aux objectifs de développement durable dont l'ODD3 « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », l'ODD4 relatif à l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et l'ODD5 demandant de « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Le Bénin a adhéré à la stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent 2016-2030 qui recommande un investissement plus accru pour les adolescent(e)s de 10-19 ans en vue d'atteindre les objectifs du développement durable.

Le Bénin est aussi partie prenante des engagements en matière de planification familiale à l'horizon 2020 ([FP2020](#)), initiative qui appelle à faire accéder à toute femme et fille qui en désire une méthode contraceptive.

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) apporte ainsi un appui stratégique au gouvernement du Bénin pour la mise en œuvre du plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au-delà de 2014 et des Objectifs de Développement Durables (ODD) pour : (i) réaliser l'accès universel des populations, en particulier les femmes, les adolescents et jeunes, aux droits et services de santé sexuelle et reproductive de haute qualité, (ii) promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles, (iii) favoriser le plein potentiel des jeunes pour l'emploi, à travers le renforcement de leur leadership et leur protection contre les IST/VIH et les grossesses non désirées, et (iv) assurer la disponibilité des données fiables pour la prise de décision et le développement.

Dans cette perspective, il a bénéficié d'un financement du Royaume des Pays-Bas pour la mise en œuvre du projet « Santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes au Bénin ». Ce projet, qui s'inscrit globalement dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Bénin et les Pays-Bas, a connu une première phase (2017-2019) et une phase d'extension et de renforcement (2020-2023). La politique de l'évaluation de l'UNFPA prévoit des actions précises visant à améliorer l'apprentissage organisationnel et l'obligation de rendre compte. Dans cette optique, le dispositif de suivi évaluation du projet a prévu une évaluation en vue de mesurer les changements observés durant la mise en œuvre du projet et de donner des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre.

### 3. Présentation générale du projet

La mise en œuvre du projet « Santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes au Bénin » s'inscrit dans le cadre du 9<sup>e</sup> programme de coopération entre le Gouvernement du Bénin et l'UNFPA couvrant la période 2019-2023, approuvé par le Conseil d'Administration de l'UNFPA en septembre 2018. Ce projet met en exergue la réalisation des droits sexuels et reproductifs des adolescent(e)s et des jeunes comme contribution au développement du plein potentiel des jeunes et au pilier de la capture du dividende démographique à l'horizon 2030. Il est parfaitement aligné sur les Programmes d'Action du Gouvernement PAG 2016-2021 et PAG 2021-2026, les plans stratégiques UNFPA 2018 - 2021 et 2022-2025.

Le projet s'adresse en priorité aux adolescents et jeunes garçons et filles de 10 à 14 ans, de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans scolarisés, déscolarisés, non scolarisés et dans onze (11) communes correspondant à cinq (5) zones sanitaires de convergence du 9<sup>ème</sup> programme de coopération Bénin – UNFPA. Ces zones sanitaires ont été identifiées suite à l'analyse de la situation réalisée lors de la planification stratégique.

#### 3.1. Présentation des résultats et Activités du projet

Les stratégies développer dans la composante SSRAJ du programme ainsi que les principales activités et résultats envisagés dans la mise en œuvre sont présentés dans le tableau ci-après :

**Tableau 2 : matrice des résultats, stratégies et activités du projet**

<b>R1.</b> D'ici 2023, au moins 877.000 adolescent·e·s et jeunes ont bénéficié d'un programme d'éducation à la santé sexuelle dans 1272 établissements primaires publics et secondaires publics/privés dans les communautés des 11 communes d'intervention du programme <sup>2</sup> ;	
<b>Stratégie 1.1. Extension de l'éducation à la santé sexuelle en milieu scolaire</b>	
<b>Activités</b>	<b>Output</b>
<b>Activité 1.1.1.</b> Poursuivre le plaidoyer pour le soutien global et l'assistance financière pour le programme de l'ESS à l'Échelle.	L'engagement en faveur de l'ESS est manifeste au plus haut niveau et au niveau local ;

<sup>2</sup> Zone d'intervention ESS : 918 écoles primaires+354 établissements secondaires publics et privés ( y inclus les lycées des filles et les écoles militaires) et dans les communautés des 11 communes d'intervention du projet (AS, 2KP, BNK, KGS et MK).



<b>Activité 1.1.2.</b> Analyser les rapports de suivi de la première année phase d'expérimentation et faire des recommandations d'actualisation	Une liste de recommandations d'amélioration de l'ESS est disponible pour prise en compte dans le passage à l'échelle
<b>Activité 1.1.3.</b> Actualiser les outils et guides didactiques de formation sur la base des recommandations de l'analyse des rapports de suivi	Les guides et documents pédagogiques sont actualisés
<b>Activité 1.1. 4</b> Faire l'impression et la multiplication des outils didactiques et guides ESS actualisés	Des exemplaires de guides et outils ESS sont disponibles pour le passage à l'échelle
<b>Activité 1.1.5.</b> Actualiser et consolider le e-Learning associé à ESS et le m-Health à travers l'approche ITC Transformation	e-Learning et m-Health sont actualisés prenant en compte la vision ITC Transformation
<b>Activité 1.1.6</b> Mettre en œuvre le e-learning actualisé, avec initiation des enseignants à l'outil informatique, animation et administration du e-Learning.	Rapport d'activités sur l'utilisation du e-Learning sont disponibles
<b>Activité 1.1.7.</b> Former 7540 enseignants en cours d'emploi des 11 communes et les doter d'outils didactiques pour dispenser les cours d'éducation à la santé sexuelle.	7541 enseignants des 11 communes d'intervention sont formés et équipés pour dispenser les cours d'éducation à la santé sexuelle dans les 354 établissements d'éducation secondaires ;
<b>Activité 1.1.8.</b> Poursuivre l'intégration de l'éducation à la santé sexuelle dans la formation initiale des enseignants de la maternelle, du primaire et du secondaire et l'institutionnaliser.	L'éducation à la santé sexuelle est intégrée dans les curricula des écoles de formation des enseignants de la maternelle, du primaire et du secondaire ;
<b>Activité 1.1.9:</b> Intégrer l'éducation à la santé sexuelle dans la formation initiale des agents de santé et l'institutionnaliser dans les écoles de Cotonou et de Parakou ;	Le curricula des écoles de formation initiale des infirmiers et sage- femmes a pris en compte l'ESS
<b>Activité 1.1.10.</b> Mettre en œuvre le plan de suivi de l'éducation à la santé sexuelle dans les 1272 établissements	Le rapport de suivi trimestriel de la mise en œuvre de l'éducation à la santé sexuelle dans les 1272 établissements secondaires des 11 communes est disponible ;
<b>Activité 1.1.11</b> Assistance technique en appui à la bonne gestion des équipements d'appui à l'éducation numérique en première phase du projet	Une assistance technique en éducation numérique est disponible
<b>Stratégie : 1.2 Mise en œuvre de l'éducation en santé sexuelle en milieu extra -scolaire</b>	
<b>Activité 1.2.1</b> Encadrer 1600 relais communautaires sur l'animation des outils ESS extrascolaires par des ONGs spécialisées.	Nombre de jeunes extrascolaires à préciser
<b>Activité : 1.2.2</b> Former les 1100 maitres artisans, animateurs des Centres conviviaux et des jeunes sur le module et outils de l'ESS extrascolaire par des ONGs spécialisées ;	1100 encadreurs, animateurs formés sur le modules et outils de l'ESS extra-scolaire animent les outils ESS sur la base d'un plan d'action suivi.
<b>Activité 1.2.3</b> Organiser la planification, la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions des ONGs sur éducation à la santé sexuelle des adolescents et jeunes en situation extra-scolaire avec l'implication et sous la supervision des équipes d'encadrement de Zone ;	Les rapports d'activités des ONGs par commune sont disponibles Les cinq (5) équipes d'encadrement de zone ont été impliquées dans le développement de l'éducation à la santé sexuelle et reproductive en milieu extra – scolaire dans leur aire de responsabilité ;
<b>Stratégie 1.3 Harmonisation et renforcement des mécanismes de communication sur l'ESS</b>	
<b>Activité 1.3.1.</b> Actualiser un plan de communication sur la base des résultats de l'étude CAP, pour chaque catégorie de cibles en milieu scolaire et extra-scolaire avec harmonisation des messages clés sur l'ESS ;	Le document est disponible et opérationnel
<b>Activité 1.3.2.</b> Mettre en œuvre le plan de communication	Chacune des onze (11) communes a bénéficié de la mise en œuvre du plan de communication ;
<b>Activité 1.3.3.</b> Évaluer les effets de la mise en œuvre du plan de communication en milieux scolaire et extra – scolaire	Le rapport d'évaluation des effets de la mise en œuvre du plan de communication est disponible ;
<b>Activité 1.3. 4</b> Soutenir le développement du secteur de la « jeunesse digitale » pour gagner leur engagement sur la SSRAJ;	La plateforme de jeunesse digitale anime les échanges, la diffusion de l'information pour les adolescentes et jeunes en DSSRAJ, ainsi que les expériences réussies ;

<b>R2 D'ici 2023, 877.000 adolescent(e)s et jeunes ont accès à l'information et aux services de SSRAJ de qualité dans les zones d'intervention du programme</b>	
<b>Stratégie 2.1. Renforcement des services d'information et d'offre du paquet clinique intégré de santé sexuelle et reproductive dans les 11 communes d'intervention</b>	
<b>Activité 2.1.1.</b> Réhabiliter 11 centres de santé pour les rendre plus conviviaux pour les services aux jeunes	11 centres de santé ont été réhabilités
<b>Activité 2.1.2.</b> Doter 11 centres de santé d'équipements et matériels de communication stratégique en droit en santé sexuelle de la reproduction et ludiques pour les rendre plus conviviaux aux jeunes.	11 centres de santé et maternités ont été équipés pour communiquer sur les droits et santé sexuelle aux jeunes et offrir des services unes.
<b>Activité 2.1.3.</b> Capitaliser et mettre à l'échelle les solutions numériques « Ma vie mon Choix et LAL » pour soutenir les services de SSRAJ ;	Les solutions numériques « Ma vie mon Choix et LAL » sont disponibles pour les jeunes du projet.
<b>Activité 2.1.4.</b> Mettre à niveau 200 infirmières, infirmiers, Sage-femme, techniciens de l'action sociale en SSRAJ (8 sessions thématiques de 25 pers pdt 5 jrs x 2)	200 prestataires cliniques et techniciens de l'action sociale sont formés en SSRAJ ;
<b>Activité 2.1.5.</b> Organiser les services d'information et d'offre gratuite des paquets cliniques intégrés de SSRAJ au niveau des 15 infirmeries, 4 centres conviviaux, 95 centres de santé et 5 hôpitaux de zone ;	95 centres de santé et centres conviviaux disposent de services d'information et offrent gratuitement les paquets cliniques intégrés de SSRAJ ;
<b>Activité 2.1.6.</b> Former / recycler, équiper 2500 Paires Tutrices et pairs éducateurs scolaires et sur SBC/orientation des adolescents et jeunes vers les infirmeries, centres de santé et hôpitaux pour les prestations de SSRAJ	2500 pairs éducateurs sont formés et équipés pour la fourniture d'information aux adolescents et jeunes, leur orientation vers les infirmeries, centres conviviaux, centres de santé et hôpitaux pour les prestations de SSRAJ ;
<b>Activité 2.1.7.</b> En étroite coordination avec les acteurs du secteur pour éviter les duplications, produire semestriellement les rapports d'activités des SSRAJ dans les formations sanitaires/infirmeries scolaires et centres conviviaux.	Les rapports de monitoring semestriel des activités de SSRAJ sont disponibles pour chaque formation sanitaire, y compris les infirmeries ;
<b>Activité 2.1.8.</b> Assurer sur la base de l'exercice de la quantification annuelle réalisée par le Ministère, la quantité des produits contraceptifs et préservatifs nécessaires au programme	Dotation effective des centres de santé des 5 ZS en Produits contraceptifs et préservatifs assurés des centres conviviaux assuré : Bordereau disponible
<b>Activité 2.1.9.</b> Etendre le système de sécurisation des produits contraceptifs par le moyen de la stratégie d'Informed Push Model et la distribution à base communautaire dans chacune des cinq (5) zones sanitaires du programme ;	Le système de distribution des produits contraceptifs au moyen de la stratégie d'Informed Push Model et de distribution à base communautaire est fonctionnel dans chacune des cinq (5) zones sanitaires ;
<b>Activité 2.1.10.</b> Mettre en œuvre le plan de suivi trimestriel des stocks de produits contraceptifs à tous les niveaux du système de santé y compris les infirmeries	Zéro rupture de stocks de préservatifs et de produits contraceptifs dans les formations sanitaires y compris les infirmeries et au niveau communautaire dans chacune des 5 zones sanitaires ;
<b>Stratégie 2.2. Développement des services à base communautaire</b>	
<b>Activité 2.2.1.</b> Former et équiper 1600 relais communautaires en service dans les 11 communes en SSRAJ pour la fourniture d'information et d'offre du paquet clinique de SSRAJ y compris les préservatifs et sayana press ;	Les onze (11) communes disposent des services de SSRAJ à base communautaire Les rapports d'activités à base communautaire sont disponibles.
<b>Activité 2.2.2.</b> Organiser le suivi trimestriel des activités de SSRAJ à base communautaire, associé à l'enquête « Lot Quality Assurance Sampling » (LQAS) une fois par an en collaboration avec l'UNICEF	Les rapports de monitoring semestriel des activités communautaires de SSRAJ sont disponibles ; le rapport de l'enquête LQAS est disponible ;
<b>R3 : D'ici 2023, La planification, la coordination sectorielle et le suivi / évaluation du programme sont améliorées au niveau des ministères en charge des enseignements maternel et primaire secondaire et supérieur, de la santé, des affaires sociales et des collectivités locales avec l'implication des associations de jeunes ;</b>	

<b>Stratégie 3.1. Renforcement de la planification et de la coordination au niveau national et décentralisé dans le domaine de la SSRAJ</b>	
<b>Activité 3.1.1.</b> Apporter un appui aux acteurs et structures de mise en œuvre de la SSRAJ pour la planification ascendante des Plan d'actions ;	Rapport de l'atelier de renforcement des capacités des acteurs de SSRAJ pour la planification ascendante des PTA est disponible ;
<b>Activité 3.1.2</b> Renforcer les capacités des acteurs de tous les secteurs concernés, y compris les ONG, réseaux et associations de jeunes en management des programmes, leadership sur la base de l'évaluation des besoins et prestations de SSRAJ ;	La gestion, le suivi et la coordination des interventions de SSRAJ sont assurés et suivis grâce à une plateforme de suivi en ligne ;
<b>Activité 3.1.3</b> Superviser deux fois par an la mise en œuvre des PTA par le comité technique et départemental de pilotage ;	Rapport de supervision est disponible ; Un plan de mise en œuvre des recommandations est élaboré et suivi ;
<b>Activité 3.1.4</b> Fournir l'appui pour rendre dynamique le mécanisme de coordination de la stratégie nationale multisectorielle de SSRAJ ;	Le mécanisme de coordination multisectorielle de la stratégie SSRAJ est fonctionnel et contribue à la réussite du programme SSRAJ ;
<b>Activité 3.1.5.</b> Donner un appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale multisectorielle de SSRAJ à tous les niveaux du pays	Les composantes de la Stratégie nationale sont intégrées dans les plans de développement à tous les niveaux dans tous les secteurs impliqués ;
<b>Activité 3.1.6</b> Appuyer la planification des activités ESS/SRAJ à tous les niveaux y compris le mécanisme de référence et de suivi des cas de grossesses en milieu scolaire	Un mécanisme de référence des cas de grossesses vers les formations sanitaires et de suivi de la reprise des cours est mis en place Les activités sont intégrées dans les différents plan de travail annuels et plans sectoriels à tous les niveaux ;
<b>Activité 3.1.7</b> Appuyer l'implication des associations et réseaux de jeunes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions en vue d'adapter les services aux besoins des populations cibles, avec l'utilisation d'approches ludiques et de technologies de l'information et de la communication pour atteindre les cibles ;	Les représentants d'associations et réseaux de jeunes participent à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des interventions de SSRAJ
<b>Activité 3.1.8.</b> Mettre en place les instances administratives de gestion du programme au sein du MS avec accompagnement étroit de l'UNFPA	Deux équipes de pilotage stratégique et de gestion technique sont mises en place et sont fonctionnelles ;
<b>Activité 3. 1. 9</b> Appuyer l'assistance technique de la coordination du secteur SR (UNFPA, BM/SWEDD, ENABEL, OMS/Fondation Buffet, AFD, etc.).	Une assistance technique internationale est disponible et appuie la coordination de tous les volets SR du secteur
<b>Stratégie 3.2 Renforcement de la collecte, de l'intégration et de la qualité des données de SSRAJ dans le système d'information au niveau des Ministères en charge des enseignements primaire, secondaire, de la santé</b>	
<b>Activité 3.2.1</b> Réaliser l'enquête de base en SSRAJ/ESS, et disposer des données de référence ainsi que des besoins des structures dans les 11 communes, 5 zones sanitaires et 3 départements ;	Le rapport sur l'état des lieux est disponible avec les données de base du programme et l'expression des besoins des structures et des populations cibles ;
<b>Activité 3.2.2</b> Organiser chaque semestre les revues de la mise en œuvre des PTA des interventions de SSRAJ au niveau départemental et national	Les Rapports de revues des PTA sont disponibles ; Un plan de mise en œuvre des recommandations est élaboré et suivi
<b>Activité 3.2.3</b> Renforcer la matérialisation des données sur la SSRAJ	Une plateforme numérique de collecte des données de SSR / AJ est disponible et fonctionnelle ;
<b>Activité 3.2.4.</b> Mettre en place au niveau du MESTFP un sous-système de gestion des données de l'éducation à la santé sexuelle, avec les données désagrégées par commune, âge et sexe pour le suivi du programme	Le sous-système est fonctionnel à INIF –RCF avec des données désagrégées par commune, âge et sexe ;
<b>Activité 3.2.5.</b> Soutenir la mise en place d'un système d'interopérabilité des données du secteur de la santé et de l'éducation	Le système d'information sur la SRAJ des Secteurs de la santé et de l'éducation est fonctionnel avec les données désagrégées

<b>Activité 3.2.6</b> Elaborer des rapports annuels statistiques et analytiques sur la SRAJ pour documenter l'impact du retour sur investissement de l'ESS pour le développement national	Les rapports analytiques disponibles L'analyse sur le retour sur investissement de l'ESS pour le développement est disponible
<b>Activité 3.2.7</b> Organiser 4 fois par an la réunion de coordination locale (2) et sectorielle (2) du programme ;	Rapport de coordination disponible. Un plan de mise en œuvre des recommandations est élaboré et suivi pour chaque rencontre
<b>Activité 3.2.8.</b> Organiser la revue à mi-parcours du programme SSRAJ ;	Rapport de revue à mi – parcours disponible
<b>Activité 3.2.9.</b> Organiser des activités de partage de connaissances	Des rapports de Missions de suivi et de partages des expériences sont disponibles
<b>Activité 3.2.10.</b> Réaliser l'évaluation finale du programme SSRAJ ;	Rapport d'évaluation finale disponible
<b>Activité : 3.2.11</b> Appuyer le Système de suivi des données stratégiques en SR/SRAJ au Ministère de la santé.	Une assistance technique pour le suivi et l'analyse des données stratégiques est disponible
<b>Activité : 3.2.12</b> Appuyer l'assistance technique à l'élaboration et au suivi des différentes dimensions genre du projet et des mécanismes d'accompagnement des jeunes en situation particulière de vulnérabilité	Un Chargé de programme en genre (VNU) est mis à disposition
<b>Stratégie 3.3 : Renforcement de l'environnement favorable à l'ESS à tous les niveaux</b>	
<b>Activité 3.3.1</b> Appuyer les activités de dialogue politique, plaidoyer au niveau local et développement de partenariat	Les autorités et leaders communautaires à tous les niveaux adhèrent à l'EES au niveau scolaire et communautaire
<b>Activité 3.3.2.</b> Mettre en place onze (11) Cellules multisectorielles communales de Coordination et de dialogue local sur l'ESS impliquant les jeunes et présidées par les maires ;	Onze (11) cellules de dialogue local et de coordination multisectorielle sont fonctionnelles ;
<b>Activité 3.3.3.</b> Appuyer les réunions des cellules de dialogue local sur les questions de ESS/SRAJ	Un environnement favorable de dialogue local soutient les interventions ESS/SSRAJ

Le Gouvernement à travers le Ministère du Plan et du Développement a la charge d'assurer le leadership et de coordonner tous les secteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions des programmes de SSRAJ mis en œuvre par l'enseignement, la santé, les affaires sociales et la jeunesse, loisirs et sports.

Chaque secteur tel que l'enseignement, la santé et les affaires sociales doit assurer la coordination interne sectorielle des interventions de SSRAJ.

Le gouvernement, à travers les ministères, doit rendre visible sa contribution financière pour le développement de la SSRAJ.

### 3.2. Stratégie mise en œuvre :

L'extension et le renforcement du programme « Santé sexuelle des adolescent(e)s et jeunes au Bénin » entend tirer profit de l'expérience du projet « Renforcement de la santé sexuelle et reproductive des adolescent(e)s et jeunes au Bénin » (2017-2019) pour accélérer la lutte contre les violations des droits à la santé sexuelle et reproductive des adolescent(e)s et jeunes. Le projet s'appuie sur l'extension, le renforcement et l'harmonisation des services, mécanismes de communication et de coordination et systèmes en vue de créer un environnement propice à l'atteinte des résultats attendus. Les stratégies sectorielles par produit sont détaillées dans le tableau 2 qui récapitule les résultats, stratégies et activités du projet.

Par rapport à la théorie de changement, le projet capitalisera sur l'expérience de la période de 2017-2019 pour accélérer la lutte contre les violations des droits à la santé sexuelle et reproductive des adolescentes et jeunes. Ces violations se traduisent par une fécondité précoce et élevée chez les adolescentes de 15-19 ans, chiffrée en 2014 à 94 naissances vivantes pour mille femmes au plan national, à 128 pour mille dans le département de l'Alibori, et 110 pour mille dans l'Atacora. Le projet cible à l'horizon 2023, près d'un million d'adolescent(e)s et jeunes dont au moins 877 000 dans les onze (11) communes d'intervention, et le reste (123 000) dans les autres communes des départements de l'Atacora et de l'Atlantique qui bénéficieront de l'éducation à la santé sexuelle en milieu scolaire.

#### 4. Portée de l'évaluation

##### 4.1. But, objectifs et champ de l'évaluation :

###### 4.1.1. But de l'évaluation

L'évaluation de projet servira les trois objectifs principaux indiqués dans la politique d'évaluation de l'UNFPA : (i) rendre compte aux parties prenantes de ses performances en matière de résultats de développement et d'investissement des ressources ; (ii) soutenir la prise de décisions basées sur des données factuelles ; et (iii) tirer de précieux enseignements, élargissant la base de connaissances existante afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD de 1994.

###### 4.1.2. Objectif de l'évaluation

La présente évaluation a pour objectif général de : « faire le bilan de l'exécution du projet par une appréciation indépendante de la performance globale, notamment les changements opérés à travers les différentes stratégies de mises en œuvre déployées. ». L'évaluation contribuera en outre à tirer les enseignements, à identifier les bonnes pratiques et à formuler des recommandations pour l'amélioration et le renforcement du passage à l'échelle de l'ESS. De manière spécifique, il s'agira de :

- ✓ Fournir une appréciation indépendante de la mise en œuvre dudit projet 2019-2023 au bureau de pays de l'UNFPA Bénin, aux parties prenantes nationales et aux détenteurs de droits, au Bureau régional de l'UNFPA, au siège de l'UNFPA ainsi qu'au public en général.
- ✓ Élargir la base de données factuelles pour la conception éventuelle d'une autre phase du projet (extension).
- ✓ Fournir une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA Bénin concernant les mécanismes de coordination de l'UNCT en vue d'améliorer la contribution collective des Nations Unies aux résultats du développement.
- ✓ Tirer des conclusions de la mise en œuvre du partenariat et fournir un ensemble de recommandations claires, stratégiques et concrètes pour une éventuelle extension de projet.
- ✓ Faire ressortir les principales réussites et échecs du projet à ce jour ? Pourquoi ils ont eu lieu, de même pour les effets imprévus (positifs ou négatifs). Mettre en exergue les leçons tirées.

Autrement, il s'agira spécifiquement de :

- D'apprécier les progrès vers l'atteinte des objectifs et des résultats attendus du projet en référence aux indicateurs du cadre des résultats ;
- D'analyser et documenter les changements identifiés suite à la mise en œuvre du projet qu'ils soient prévus ou non, positifs ou négatifs (externalités) ;
- D'apprécier l'efficacité et la viabilité des stratégies novatrices majeures (infusion de l'ESS, enseignement de l'ESS par les outils numériques, offre de service au niveau des infirmeries scolaires, système de rapportage de grossesses en milieu scolaire.) mises en œuvre dans le cadre du projet ;
- D'apprécier les stratégies d'appropriation des adolescent-e-s bénéficiaires des interventions en lien avec les retombés et acquis des activités au-delà de la fin du financement ;
- De fournir une analyse détaillée des facteurs explicatifs du niveau de performance atteint ;

- D'apprécier le niveau d'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes (structures gouvernementales, ONG et associations de jeunes...);
- D'apprécier le niveau de collaboration et harmonisation avec d'autres parties prenantes (autres bailleurs de fonds, ministères impliqués);
- D'identifier les goulots d'étranglement, contraintes liées à la mise en œuvre du programme;
- D'identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux résultats du projet.
- De formuler des recommandations et des propositions opérationnelles concrètes pour l'amélioration et le renforcement du passage à échelle de l'ESS

#### 4.1.3. Champ et cibles de l'évaluation

L'évaluation couvrira les trois (03) départements avec les 11 communes couvertes par le projet où les interventions ont été mises en œuvre. Confère le tableau ci-dessous

Tableau 3 : Cibles du projet

Département	Commune	Nombre d'établissement	
		Public + Privé	Public
Atlantique	Abomey Calavi	77	71
	So Ava	108	101
Atacora	Kérou	69	66
	Kouandé	939	196
	Pehunco	64	54
Alibori	Banikoara	198	189
	Kandi	72	68
	Gogounou	70	50
	Ségbana	40	38
	Malanville	67	54
	Karimama	32	31
BENIN	BENIN	1736	918

L'évaluation portera sur les résultats du projet tels que définis dans le document du projet et ciblera non seulement les directions centrales des ministères impliqués; les directions départementales concernées, les ONGs de mise en œuvre, les préfectures des départements d'intervention, ainsi que leurs collectivités territoriales; mais aussi les bénéficiaires. Elle appréciera également les effets induits du projet. Elle couvrira la période comprise entre le démarrage du projet en 2020, jusqu'au 30 juin 2022.

## 5. Critères et questions préliminaires d'évaluation

L'évaluation telle qu'envisagée vise à donner des réponses satisfaisantes aux questions suivantes :

Tableau 4 : Les questions d'évaluation

Critères	Questions d'évaluation
Pertinence	* Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils : i) adaptés aux besoins des populations cibles ? ; ii) en cohérence avec le mandat et la stratégie de UNFPA et les priorités gouvernementales ; iii) est-ce que les interventions prévues sont en adéquation avec les résultats attendus du projet ?

	<p>* De manière dynamique, comment l'UNFPA a-t-il su adapter les interventions du projet à l'évolution de la situation en termes de planification et de mise en œuvre des interventions, particulièrement dans les zones d'intervention ?</p> <p>* Dans quelle mesure le projet s'adapte aux chocs exogènes ?</p> <p>* Dans quelle mesure le bureau de pays Bénin a-t-il réagi aux changements en matière de besoins et priorités nationaux, y compris ceux des groupes vulnérables ou marginalisés, ou aux variations causées par la crise COVID 19 ?</p> <p>* Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il pu s'assurer que les besoins variés des populations vulnérables et marginalisées, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées et les communautés autochtones, sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de toutes les actions soutenues par l'UNFPA dans le cadre du projet ?</p>
<b>Efficacité</b>	<p>* Dans quelle mesure les interventions du projet soutenues par l'UNFPA ont-elles fourni des résultats et contribué à la réalisation des effets du programme de pays ?</p> <p>* Dans quelle mesure les résultats prévus ont-ils été ou sont-ils en passe d'être atteints ?</p> <p>* En quoi et pourquoi certains résultats escomptés n'ont-ils pas été atteints ? Quelles leçons en a-t-on tirées ?</p>
<b>Efficiences</b>	<p>* Dans quelle mesure les ressources humaines, matérielle, financières et administratives mobilisées dans le cadre du projet ont-elles été converties en résultats ?</p> <p>* Quelles sont les contraintes diverses (procédures de gestion ; réglementation administrative etc.) qui ont eu une influence sur le démarrage et la mise en œuvre du projet ?</p> <p>Dans quelles mesures ont-elles été adressées de façon satisfaisante pour limiter les conséquences négatives sur la vie et les résultats du projet ?</p> <p>* Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il tiré le meilleur parti de ses ressources humaines, financières et administratives et a utilisé les politiques, procédures et outils appropriés pour atteindre les résultats définis dans le projet ?</p>
<b>Durabilité</b>	<p>* Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il soutenu ses partenaires de mise-en-œuvre ainsi que les bénéficiaires (femmes, adolescents et jeunes) dans le développement de leurs capacités et l'établissement des mécanismes permettant de garantir la durabilité des effets ?</p> <p>* Dans quelle mesure les effets issus des interventions du projet sont-ils susceptibles de durer après la fin des interventions ?</p> <p>* Est-ce que les parties prenantes (p.e. le Gouvernement, ONG locales, cliniques, écoles, groupes de jeunes) impliquées et autres acteurs etc..) sont prêts à continuer de soutenir ou effectuer les activités du projet ? À répliquer les activités ? À adapter les résultats du projet à d'autres contextes ?</p>
<b>Coordination</b>	<p>* Dans quelle mesure la coordination avec des partenaires internationaux et nationaux et d'autres acteurs dans le domaine de <i>SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES ADOLESCENT(E)S ET DES JEUNES</i>, en vue de créer des synergies et des partenariats</p> <p>* Dans quelle l'UNFPA a été un membre actif et un contributeur actif aux mécanismes existants de coordination du projet. Le cas échéant Cela comprend également la participation et les contributions aux mécanismes de coordination</p>
<b>Couverture</b>	<p>* Quels sont les résultats concrets du projet sur les groupes cibles et/ou la population, directement ou indirectement ? Quels correctifs à proposer ?</p>
<b>Connectivité</b>	<p>* Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il contribué au développement des capacités des acteurs nationaux (ministères compétents, organisations de jeunes et de femmes, établissements de santé, communautés, etc.) pour mieux se préparer à réagir à, et se rétablir suite à une crise humanitaire ?</p> <p>* La mesure dans laquelle les activités à court terme de nature humanitaire sont conduites dans un contexte qui tient compte des problèmes interconnectés et de long terme.</p>



Durant la phase de conception, les évaluateurs devront finaliser la série de questions d'évaluation en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Bénin et le groupe de référence de l'évaluation sur la base des questions d'évaluation ci-dessus déjà identifiées par le bureau pays.

## 6. Approche et Méthodologie

La présente évaluation se fera de façon participative impliquant toutes les parties prenantes et à tous les niveaux. Il s'agit notamment des différentes structures ministérielles et des ONG, des services publics décentralisés ainsi que des bénéficiaires directs des interventions du projet.

### 6.1. Approche

#### ***Une approche basée sur la théorie du changement***

L'évaluation du projet adoptera une approche basée sur la théorie du changement, laquelle décrit comment les actions soutenues par le bureau de pays de l'UNFPA Bénin doivent contribuer à une série de résultats : produits et effets contribuant à l'objectif général du programme pays de l'UNFPA. La théorie du changement définit également les liens de causalité entre les résultats ainsi que les hypothèses critiques et les facteurs contextuels qui favorisent ou, au contraire, entravent la réalisation des changements souhaités. Une approche basée sur la théorie est fondamentale pour identifier « ce qui marche » et « ce qui ne marche pas », et pourquoi. Elle se concentre sur l'analyse des liens de causalité entre les changements (aux différents niveaux de la chaîne de résultats) que la théorie du changement décrit, et elle explore comment les hypothèses (qui sous-tendent ces liens de causalité et facteurs contextuels) ont affecté l'atteinte des résultats escomptés. L'évaluation doit impérativement consister d'une analyse critique autour des résultats (OUTCOMES) et moins autour des outputs/activités

La théorie du changement jouera un rôle central tout au long du processus d'évaluation, dès la conception et la collecte de données jusqu'à l'analyse des constats, ainsi que l'articulation des conclusions et des recommandations. L'équipe d'évaluation devra utiliser la théorie du changement qui soutient le projet sur la période 2019-2023 (voir Annexe A), en vérifier la logique et l'utiliser pour déterminer si les changements escomptés aux niveaux des produits et effets ont bien eu lieu (ou non) et si les hypothèses sur le changement se sont avérées justes. L'analyse de la théorie du changement constitue, pour les évaluateurs, le cadre de référence pour évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien fourni par le bureau de pays de l'UNFPA Bénin dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Les évaluateurs sont encouragés à reformuler la théorie du changement pour refléter le cadre logique des résultats et le résumer dans un graphique détaillé.

Dans le cadre de l'approche basée sur la théorie du changement, les évaluateurs utiliseront une analyse de contribution et détermineront si les principales hypothèses (dans la chaîne des résultats) peuvent être vérifiées. Ils examineront dans quelle mesure les résultats observés confirment la validité de la chaîne de résultats telle que présentée dans la théorie du changement du projet. Enfin, ils recueilleront et examineront des informations sur l'influence que d'autres facteurs peuvent avoir eu dans la réalisation des résultats attendus. Cette analyse de contribution permettra à l'équipe d'évaluation de présenter une description détaillée et crédible de la contribution du projet à l'atteinte des résultats du programme pays et du programme national d'ESS.

#### ***Une approche participative***

L'évaluation du projet sera basée sur une approche inclusive, transparente et participative, impliquant un large éventail de partenaires et de parties prenantes aux niveaux national et infranational. Le bureau de pays de l'UNFPA Bénin a élaboré une cartographie des parties prenantes (voir Annexe B)



aux fins d'identifier les partenaires impliquées dans la préparation et la mise en œuvre du projet, ainsi que les partenaires qui ne travaillent pas directement avec l'UNFPA mais qui jouent pourtant un rôle clé pour l'obtention des résultats attendus. Ces parties prenantes comprennent : les représentants du Gouvernement, les organisations de la société civile, les partenaires de mise-en-œuvre, le secteur privé, le monde universitaire, autres organismes des Nations Unies, bailleurs et, surtout, les détenteurs de droits (notamment les femmes, adolescents et jeunes). Ces derniers pourront fournir des informations et données que les évaluateurs doivent utiliser pour évaluer la contribution du projet aux changements souhaités. Une attention particulière sera accordée aux cibles du projet à savoir la participation des femmes, des adolescentes et des jeunes, notamment ceux des groupes vulnérables et marginalisés (par exemple, personnes handicapées, etc.).

Le gestionnaire de l'évaluation du projet au niveau du bureau pays de l'UNFPA Bénin créé un groupe de référence de l'évaluation composé des principales parties prenantes du projet, comprenant : (i) un représentant de l'Institut national d'Ingénierie, de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF), (ii) un représentant de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE), (iii) un représentant de Agence nationale des Soins de Santé Primaire (ANSSP), (iv) un représentant de la Direction Départementale de la Santé Atlantique (DDS), (v) un représentant de la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre (DPFG), (vi) un représentant du Ministère du Plan (DGPD/DPPP), (vii) trois (03) représentant de l'UNFPA Bénin, (viii) un représentant des Pays Bas, (ix) un représentant de l'Université d'Abomey Calavi (COUS-AC) et (x) le Conseiller régional M&E (WCARO). Le groupe de référence de l'évaluation interviendra à différentes étapes du processus d'évaluation.

### ***Des méthodes mixtes***

L'évaluation utilisera principalement des méthodes qualitatives pour la collecte de données, y compris : revue documentaire, entretiens, discussions de groupe et observations lors de visites de terrain. Les données qualitatives seront complétées par des données quantitatives pour minimiser les biais et renforcer la fiabilité des résultats. Les données quantitatives seront collectées à travers un examen de documents et autres supports tels que des sites Web et bases de données en ligne (SIS), afin d'obtenir des données (d'ordre financier ou sur des indicateurs clés) pour mesurer les changements aux niveaux des produits (*outputs*) et des résultats (*outcomes*).

Les approches complémentaires décrites ci-dessus sont utilisées pour garantir que l'évaluation: (i) réponde aux besoins d'information des utilisateurs de l'évaluation; (ii) s'inscrive dans une approche respectueuse des droits de l'homme et des principes d'égalité de genre tout au long du processus d'évaluation, y compris à travers la participation et la consultation des principales parties prenantes (détenteurs de droits et ceux à qui incombe la responsabilité d'en assurer la réalisation); et (iii) après triangulation des données recueillies, fournisse des informations crédibles sur les avantages pour les détenteurs de droits (femmes, adolescents et jeunes) et autres partenaires du soutien de l'UNFPA.

## **6.2. Méthodologie**

L'équipe d'évaluation doit élaborer la méthodologie d'évaluation conformément à l'approche et aux orientations fournies dans le Manuel d'évaluation de l'UNFPA. Le Manuel aidera les évaluateurs à développer une méthodologie qui réponde aux normes de bonne qualité pour l'évaluation à l'UNFPA et aux standards internationaux.

L'évaluation du projet sera, en particulier, effectuée conformément aux *Normes et règles d'évaluation de l'UNEG*<sup>3</sup>, aux *Directives éthiques de l'UNEG relatives à l'évaluation*<sup>4</sup>, au *Code de conduite de l'UNEG*

<sup>3</sup> Document disponible à : <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>.

<sup>4</sup> Document disponible (angl.) à : <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>.

*applicable aux évaluations au sein du système des Nations Unies<sup>5</sup>, et aux Directives de l'UNEG pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations<sup>6</sup>. Dans le cadre de leur contrat avec le bureau de pays de l'UNFPA Bénin, les évaluateurs seront invités à signer le Code de conduite de l'UNEG<sup>7</sup> avant de commencer leur travail.*

La méthodologie élaborée par l'équipe d'évaluation, constitue le fondement sur la base duquel elle sera en mesure de développer des réponses factuelles aux questions d'évaluation et de présenter une appréciation solide et crédible du soutien de l'UNFPA Bénin. La conception méthodologique de l'évaluation comprendra notamment : (i) une théorie du changement ; (ii) une stratégie pour la collecte et l'analyse des données ; (iii) des outils spécialement conçus pour la collecte et l'analyse des données ; (iv) une matrice d'évaluation ; et (v) un plan de travail détaillé.

L'équipe d'évaluation est vivement encouragée à faire référence au Manuel tout au long du processus de l'évaluation du projet et à utiliser les outils et les modèles fournis pour la mise en œuvre de l'évaluation.

### **La matrice d'évaluation**

La matrice d'évaluation est au centre de la conception méthodologique de l'évaluation (voir le Manuel, section 1.3.1, pp. 30-31 ; Outil 1 : La matrice d'évaluation, pp. 138-160 ; et le modèle de matrice d'évaluation en Annexe C). La matrice contient les éléments essentiels de l'évaluation. Elle indique (i) *ce qui sera évalué* : questions d'évaluation correspondant aux critères d'évaluation et hypothèses clés à examiner ; et (ii) *comment cela sera évalué* : les méthodes et outils pour la collecte des données et les sources d'information pour chaque question d'évaluation et hypothèses clés associées. En reliant chaque question d'évaluation (et hypothèses associées) aux sources de données spécifiques et aux méthodes de collecte de données nécessaires pour y répondre, la matrice d'évaluation joue un rôle essentiel avant, pendant et après la collecte des données.

- Durant la phase de conception, la matrice permet aux évaluateurs d'élaborer un plan détaillé pour la collecte et l'analyse des données et de préparer les entretiens, les discussions de groupe et les visites de sites. Lors de la phase de conception, l'équipe d'évaluation doit saisir, dans la matrice, les données et les informations résultant de leur revue documentaire, de manière claire et ordonnée. Pendant la phase de terrain, la matrice d'évaluation sert comme document de travail pour garantir que les données et les informations sont systématiquement recueillies (pour chaque question d'évaluation) et que qu'elles soient documentées de manière structurée et organisée.
- Tout au long de la phase de terrain, les évaluateurs doivent saisir, dans la matrice, toutes les données et informations recueillies. Le gestionnaire d'évaluation veillera à ce que la matrice soit placée dans un Google drive et vérifiera quotidiennement la matrice d'évaluation pour s'assurer que les données et informations sont correctement compilées. Il/elle alertera l'équipe d'évaluation en cas de lacunes nécessitant une collecte de données supplémentaires ou si les données/informations saisies dans la matrice ne sont pas suffisamment claires/précises.
- Durant la phase de rédaction du rapport, les évaluateurs utiliseront les données et informations présentées dans la matrice d'évaluation pour étayer leur analyse (constats) pour chaque question d'évaluation. La matrice entièrement remplie est une annexe indispensable du rapport d'évaluation et le gestionnaire d'évaluation vérifiera que suffisamment de données ont été collectées par les évaluateurs pour étayer leur analyse et, ainsi, répondre à toutes les questions d'évaluation de manière crédible.

<sup>5</sup> Document disponible (angl.) à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>.

<sup>6</sup> Document disponible à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/980>.

<sup>7</sup> UNEG Code de conduite: <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>.

La matrice d'évaluation jouant un rôle essentiel à chaque étape du processus d'évaluation, elle nécessitera une attention particulière de la part de l'équipe d'évaluation et du gestionnaire de l'évaluation. La matrice d'évaluation sera conçue durant la phase de conception et doit être incluse dans le rapport de conception. La matrice d'évaluation sera également annexée au rapport d'évaluation final, afin de permettre aux utilisateurs d'accéder aux données et informations sous-tendant les réponses aux questions d'évaluation.

### ***Finalisation des questions d'évaluation et hypothèses connexes***

En se basant sur les questions préliminaires présentées dans les présents TdR (section 5), et en s'appuyant sur la théorie du changement du projet (voir Annexe A), les évaluateurs devront affiner les questions d'évaluation. Dans leur mouture finale, les questions devront refléter les critères d'évaluation (section 5) et délimiter clairement le champ d'investigation de l'évaluation du projet. Les questions finales d'évaluation serviront à construire la matrice d'évaluation (voir Annexe C) et seront présentées dans le rapport de conception.

Les questions d'évaluation doivent être complétées par un ensemble d'hypothèses critiques. Partant de la théorie du changement du projet, celles-ci doivent indiquer la manière par laquelle et la raison pour laquelle un changement attendu aura bien lieu. Cela permettra aux évaluateurs d'évaluer si les conditions préalables à la réalisation des produits (*outputs*) et à la contribution de l'UNFPA aux résultats au niveau plus élevé, particulièrement au niveau des résultats (*outcomes*), ont été remplies. La collecte de données, pour chaque question d'évaluation et hypothèses connexes, sera guidée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairement formulés et spécifiés dans la matrice d'évaluation.

### ***La stratégie d'échantillonnage***

Le bureau de pays de l'UNFPA Bénin fournira un aperçu initial des interventions soutenues par l'UNFPA, les lieux où celles-ci sont mises-en-œuvre et les parties prenantes impliquées dans ces interventions. Dans le cadre de ce processus, le bureau de pays de l'UNFPA Bénin devra élaborer une cartographie initiale des parties prenantes afin d'identifier l'éventail des acteurs qui sont directement ou indirectement impliqués, ou affectés par la mise en œuvre du programme de pays (voir Annexe B).

Selon les informations recueillies par le biais d'une revue documentaire et des entretiens avec le personnel du bureau de pays, les évaluateurs mettront à jour et compléteront la cartographie initiale des parties prenantes. À partir de cette cartographie finale, l'équipe d'évaluation choisira un échantillon des parties prenantes aux niveaux national et infranational à consulter au travers d'entretiens et/ou de discussions de groupe durant la phase de collecte des données. Ces parties prenantes doivent être choisies suivant des critères clairs et suivant une approche d'échantillonnage décrite dans le rapport de conception (pour les orientations sur la manière de choisir un échantillon de parties prenantes, voir Manuel, pp. 62-63). Les évaluateurs devront également préciser quels groupes de parties prenantes n'ont pas été inclus et pourquoi. Les évaluateurs doivent viser à choisir un échantillon des parties prenantes aussi représentatif que possible, sachant qu'il ne sera pas possible d'obtenir un échantillon statistiquement représentatif.

L'équipe d'évaluation doit également choisir un nombre de sites qui feront l'objet de visites durant la collecte de données. La justification du choix des sites doit également être fournie dans le rapport de conception. Le bureau de pays de l'UNFPA Bénin fournira aux évaluateurs l'information nécessaire pour accéder aux sites sélectionnés, y compris les exigences logistiques et, le cas échéant, les risques en matière de sécurité. Les sites choisis pour les visites doivent refléter la variété des interventions du projet tant en termes de programmation thématique que du contexte de mise-en-œuvre.

L'échantillon final des parties prenantes et le choix des sites seront déterminés en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation, basé sur l'examen du rapport de conception.

### ***La collecte de données***

L'évaluation examinera des sources d'information primaires et secondaires. Pour les directives détaillées sur les différentes méthodes de collecte de données généralement utilisées dans les évaluations de programme de pays, voir le Manuel, section 3.4.2, pp. 65-73.

Les données primaires seront recueillies par le biais d'entretiens semi-structurés avec des informateurs clés tant au niveau national qu'infranational (représentants du Gouvernement, représentants des partenaires de mise-en-œuvre, organisations de la société civile, autres organisations des Nations Unies, bailleurs de fonds et autres parties prenantes), ainsi qu'au travers de discussions de groupe avec les prestataires de services et les détenteurs de droits (notamment les femmes, adolescents et jeunes) et l'observation directe pendant les visites sur sites sélectionnés.

Les données secondaires seront recueillies par le biais d'une revue documentaire, principalement axée sur: les rapports annuels, les rapports de progrès trimestriels, les données de suivi et les rapports destinés aux bailleurs des projets du bureau de pays, les évaluations et les études de recherche (y compris les évaluations d'autres projets similaires telles que celle de LAL, les évaluations du Bureau de l'évaluation de l'UNFPA, les rapports de recherches d'ONG internationales et autres organisations des Nations Unies, etc.), le recensement de la population et des logements, et les registres et bases de données du bureau de pays et de ses partenaires de mise-en-œuvre, tels que les cliniques/centres de santé. Une attention particulière sera accordée à la collecte de données relatives aux principaux indicateurs de performance du bureau de pays de l'UNFPA Bénin pendant la période.

L'équipe d'évaluation veillera à ce que les données recueillies soient ventilées par sexe, âge, lieu de résidence et autres dimensions pertinentes (tel que le handicap) dans la mesure du possible.

L'équipe d'évaluation consacrera un total de 2 semaines à la collecte de données sur le terrain. Les outils de collecte de données tels que : protocoles pour les entretiens semi-structurés et discussions de groupe, et listes de vérification pour observation directe sur sites, ou un protocole pour l'examen des documents, doivent être présentés dans le rapport de conception.

### ***L'analyse de données***

La matrice d'évaluation sera le principal cadre pour l'analyse des données. Les évaluateurs doivent entrer les données qualitatives et quantitatives dans la matrice d'évaluation pour chaque question d'évaluation et chaque hypothèse. Lorsque la matrice est complète les évaluateurs doivent s'efforcer de déceler les tendances et thèmes émergents qui seront utiles pour répondre aux questions d'évaluation. Ils doivent aussi repérer les aspects qui doivent être examinés plus en détails et pour lesquels des données supplémentaires devront être collectées en vue de répondre de manière complète et argumentée à toutes les questions et, ainsi, couvrir l'entièreté du champ de l'évaluation (voir le Manuel, sections 5.1 et 5.2, pages 115-117).

### ***Les mécanismes de validation***

Tous les constats de l'évaluation doivent être fermement établis sur des faits que les évaluateurs auront préalablement vérifiés. L'équipe d'évaluation utilisera une variété de mécanismes aux fins de garantir la validité des données et des informations recueillies (pour des directives plus détaillées, voir le Manuel, section 3.4.3, pp. 74-77). Ces mécanismes comprennent (mais ne sont pas limités à) :

- Une triangulation systématique des sources de données et des méthodes de collecte des données (voir le Manuel, section 4.2., pp. 94-95) ;
- Des échanges réguliers avec le gestionnaire de l'évaluation au bureau de pays ;

- Des réunions internes de l'équipe d'évaluation afin de corroborer les données et informations permettant d'établir leur analyse relative aux hypothèses, de formuler des constats émergents et de conduire à des conclusions préliminaires ; et
- La réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation pour présenter les constats émergents de l'évaluation à la fin de la phase de terrain.

La validation de données est un processus continu qui se déroule tout au long des différentes phases d'évaluation. Les évaluateurs doivent examiner la validité des données et informations recueillies et vérifier la fiabilité des constats à chaque étape de l'évaluation. Il s'agit, en particulier, de déterminer si, au regard des données déjà obtenues, ils doivent continuer à chercher des informations sur certaines hypothèses (connexes aux questions d'évaluation) ou les abandonner lorsque les faits indiquent que celles-ci sont faibles (informations contradictoires ou manque de données, etc.).

Les mécanismes de validation seront présentés dans le rapport de conception.

### 6.2.1. Analyse des parties prenantes

*Tableau 5 : Analyse des parties prenantes*

Parties prenantes	Rôle et niveau d'implication
Bureau de Pays (BP) de l'UNFPA au Bénin	Responsable de la planification stratégique et de la mise en œuvre du projet au niveau du pays avec l'appui opérationnel des partenaires de mise en œuvre au niveau de la partie nationale et des ONGs. Le bureau pays est directement impliqué dans l'évaluation et son intérêt est de tirer des leçons provenant d'expériences afin d'éclairer la prise de décision stratégique et opérationnelle. Il est appelé également à rendre compte des résultats de ses opérations de façon interne, ainsi qu'à ses bénéficiaires et partenaires.
Ambassade des Pays-Bas	L'Ambassade du royaume des Pays-Bas au Bénin est responsable du financement et du suivi du projet. Il est impliqué dans l'évaluation et son intérêt est de tirer des leçons provenant d'expériences afin d'éclairer la prise de décision. Il a aussi un intérêt direct pour savoir si les activités mises en œuvre sont conformes à ses priorités et sont harmonisées avec l'action d'autres partenaires et répondent aux résultats attendus. En tant que donateur, le Royaume des Pays-Bas sera intéressé de savoir si ses ressources ont été dépensées de façon efficiente et si le travail de l'UNFPA et ses partenaires a été efficace et a contribué à leurs propres stratégies et programmes. Les problèmes liés au développement des capacités, au passage de responsabilité et à la durabilité sont particulièrement importants.
BEPPAAG/ Gouvernement	Le Bureau de l'Évaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale (BEPPAAG) a pour mission de suivre toutes les évaluations réalisées dans le pays aussi bien au niveau des structures nationales qu'au niveau des PTFs. Aussi, le Ministère du Plan et du Développement (MPD) a une responsabilité de coordination, de mobilisation de ressources avec le Partenaire.

Le Ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle (INIFRCF) Le Ministère des enseignements Maternel et Primaire (INFRE) , le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique, Le Ministère de la Santé (ANSSP et DDS ), Le Ministère des Affaires sociales et de la microfinance	Ces ministères sont des partenaires privilégiés de mise en œuvre du projet ; par conséquent, restent intéressé par les résultats de l'évaluation pour les avancées accomplies pour tirer des leçons.
Bureau Régional de l'UNFPA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (BRAOC) à Dakar, Sénégal	Responsable à la fois de superviseur du Bureau de Pays (BP) et de conseiller technique. Le management du BRAOC sera intéressé par un compte rendu indépendant et impartial des observations de l'évaluation afin d'appliquer les leçons retenues à d'autres Bureaux de Pays.
Bureau de l'Évaluation de l'UNFPA	Le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA sera intéressé à assurer que les évaluations décentralisées fournissent des évaluations de qualité, crédibles et utiles qui respectent les dispositions d'impartialité ainsi que les rôles et les responsabilités de divers participants aux évaluations décentralisées tels qu'identifiées dans la politique d'évaluation.
Siège de l'UNFPA	Le Siège de l'UNFPA est intéressé par les leçons qui résultent des évaluations, en particulier quand elles ont trait aux stratégies, politiques, champs thématiques de l'UNFPA.
Bénéficiaires et Cibles	En tant que bénéficiaires, l'enjeu pour les zones sanitaires concernées et plus précisément pour les adolescents et jeunes de ces zones sanitaires est de déterminer si l'aide apportée est appropriée et efficace. Ainsi, le niveau de participation dans l'évaluation des bénéficiaires et cibles de différents groupes sera déterminé et leurs perspectives respectives seront recherchées.
Organisations Non Gouvernementales (ONGs) (APESSA, Plan International Bénin, OSV Jordan, ABPF, ETRIBENIN, ADSC, GUERRA TECH)	Les ONGs sont les partenaires de mise en œuvre de l'UNFPA soit directement, soit indirectement pour la mise en œuvre des interventions du projet. Les résultats de l'évaluation peuvent affecter des modalités de mise en œuvre à venir, d'orientations stratégiques et de partenariats futurs.

## 7. Le processus d'évaluation

Le processus de l'évaluation du projet peut être décomposé en cinq phases différentes, lesquelles comprennent différentes étapes se conduisant par différents produits : la phase préparatoire ; la phase de conception ; la phase de terrain ; la phase de rédaction du rapport ; et la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Les tâches relatives à l'assurance qualité des différents produits doivent être effectuées par le gestionnaire de l'évaluation et le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation à chaque phase et étape, afin d'assurer la production d'une évaluation crédible, utile et effectuée dans les temps impartis.

### 7.1. La phase préparatoire (*Manuel, pp.35-40*)

Le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Bénin dirigera la phase préparatoire de l'évaluation du projet, laquelle comprend :

- L'établissement d'un groupe de référence de l'évaluation

- L'actualisation de la théorie du changement sous-tendant le projet par le personnel du bureau de pays sous la direction et l'encadrement du responsable en S&E/gestionnaire
- La compilation de documents et information sur le contexte national et sur le projet en vue de la revue documentaire qui sera conduite par l'équipe d'évaluation durant la phase de conception.
- La rédaction des TdR pour l'évaluation de projet avec le soutien du conseiller régional en S&E de WCARO en consultation avec le groupe de référence de l'évaluation, et soumission du projet de TdR (sans annexes) au Bureau de l'évaluation de l'UNFPA pour examen et approbation.
- La publication de l'appel aux candidatures pour l'évaluation.
- L'achèvement des annexes aux TdR avec le soutien du personnel du bureau de pays, et soumission des annexes au Bureau de l'évaluation de l'UNFPA pour examen et approbation.
- La pré-sélection des consultants par le bureau de pays, leur pré-qualification par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA et le recrutement des consultants par le bureau de pays aux fins de former une équipe d'évaluation.

## **7.2. La phase de conception** (*Manuel, pp.43-83*)

Durant la phase de conception, le gestionnaire de l'évaluation jettera les bases de la communication sur l'évaluation du projet. Toutes les autres activités seront menées par l'équipe d'évaluation, en étroite consultation avec le gestionnaire de l'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation. Cette phase comprend :

- Une réunion de lancement de l'évaluation entre le gestionnaire de l'évaluation, l'équipe d'évaluation et le conseiller régional en S&E.
- Le développement d'un plan de communication initial (voir le modèle 16 dans le Manuel, p. 279) par le gestionnaire de l'évaluation en consultation avec le responsable de communication du bureau de pays de l'UNFPA Bénin en vue de la diffusion et pour faciliter l'utilisation des résultats de l'évaluation. Ce plan initial devra être mis à jour à chaque phase d'évaluation et sera finalisé pour mise en œuvre lors la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation.
- La revue documentaire sur le contexte national et le projet, ainsi que tous autres aspects pertinents à ce stade de l'évaluation.
- L'examen détaillé de la théorie de changement sous-tendant le projet (voir l'annexe A). Cela comprend une analyse : des hypothèses sur lesquelles repose la théorie du changement ; des facteurs contextuels suivant lesquels le programme de pays est mis en œuvre (comment le contexte affecte-t-il les activités et les résultats) ; des indicateurs de progrès dans l'obtention des résultats ; des liens où la chaîne de causalité semble se rompre ou n'est pas bien établie ; de la manière dont les effets du programme perdureront après l'arrêt des interventions. La formulation d'un ensemble final de questions d'évaluation sur la base des questions préliminaires d'évaluation fournies dans les TdR.
- L'élaboration d'une cartographie finale des parties prenantes et d'une stratégie d'échantillonnage pour sélectionner les parties prenantes à consulter (entretiens et discussions de groupe) ainsi que les sites à visiter en République du Bénin.
- L'élaboration d'une stratégie de collecte et d'analyse des données, ainsi que d'un plan de travail concret et réaliste pour la phase de terrain (voir le Manuel, section 3.5.3, p. 80).

- L'élaboration de méthodes et outils de collecte de données, l'analyse des limites possibles au recueil des données et la proposition de mesures de mitigation.
- L'élaboration de la matrice d'évaluation (critères d'évaluation, questions d'évaluation, hypothèses connexes, indicateurs, méthodes de collecte de données et sources d'information). Les données et informations recueillies dans le cadre de la revue documentaire doivent être insérées dans la matrice d'évaluation. La matrice est placée dans un Google drive afin qu'elle soit accessible à tous les membres de l'équipe d'évaluation ainsi qu'au gestionnaire d'évaluation pour sa supervision et pour qu'il/elle puisse effectuer l'assurance qualité de la matrice.

Au terme de la phase de conception, l'équipe d'évaluation élaborera **un rapport de conception** présentant une approche et méthodologie détaillées ainsi qu'un plan de travail d'évaluation robuste, pratique et faisable. Le rapport de conception sera élaboré en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation et sera soumis au conseiller régional en S&E de WCARO pour examen. Un modèle pour le rapport de conception est fourni en Annexe E.

### **7.3. La phase de terrain** (*Manuel, pp. 87 -111*)

Durant cette phase, l'équipe d'évaluation entreprendra la collecte des données et informations nécessaires pour répondre aux questions d'évaluation. Au terme de la phase de terrain, les évaluateurs effectueront une analyse préliminaire des données recueillies afin d'identifier les constats émergents qu'ils présenteront au bureau de pays et au groupe de référence de l'évaluation. La phase de terrain doit accorder aux évaluateurs le temps suffisant pour collecter des données valides et fiables qui leur permettront de couvrir le champ thématique de l'évaluation de projet. Une période de 4 semaines est planifiée pour cette évaluation. Toutefois, le gestionnaire de l'évaluation, en consultation avec l'équipe d'évaluation, déterminera la durée optimale pour la collecte de données pendant la phase de conception.

La phase de terrain comprend :

- Une réunion de démarrage avec le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Bénin pour lancer la collecte de données.
- Des réunions entre les membres de l'équipe d'évaluation et les responsables du programme du bureau de pays de l'UNFPA Bénin.
- La collecte de données aux niveaux national et infranational.

À la fin de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation organisera **une réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation** pour présenter les constats émergents au terme de la collecte de données. La réunion sera un forum pour la validation des données et informations recueillies et pour un échange de vues entre les évaluateurs et les principales parties prenantes. Cela permettra à l'équipe d'évaluation de préciser les constats, et constitue une étape importante pour qu'ils puissent ensuite formuler leurs conclusions et élaborer des recommandations crédibles et pertinentes.



#### **7.4. La phase de rédaction du rapport** (*Manuel, pp.115 -121*)

Durant la phase de rédaction du rapport, l'équipe d'évaluation poursuivra le travail analytique (commencé pendant la phase de terrain) et préparera un **rapport provisoire d'évaluation**, en tenant compte des commentaires et observations fournis par le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation durant la réunion de restitution à la fin de la phase de terrain.

Avant la remise du rapport provisoire au gestionnaire de l'évaluation, l'équipe d'évaluation aura préalablement assuré un contrôle qualité interne suivant les critères de la grille de contrôle de qualité du rapport d'évaluation (EQA) (voir Annexe F). Le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller régional en S&E de WCARO procéderont ensuite à l'assurance qualité du rapport provisoire en utilisant les mêmes critères (spécifiés dans la grille EQA). Si la qualité du rapport est satisfaisante (forme et contenu), le rapport provisoire sera distribué aux membres du groupe de référence de l'évaluation pour revue. Si, en revanche, la qualité du rapport est insatisfaisante, l'équipe d'évaluation devra réviser le rapport et produire une seconde version provisoire.

Le gestionnaire de l'évaluation effectuera le contrôle qualité du projet de rapport final sur la base de la matrice d'évaluation complétée (pour s'assurer que l'analyse - les réponses aux questions d'évaluation - repose sur des données et des informations crédibles et est, de fait, fondée sur des preuves). Il/elle devra également recueillir et consolider les commentaires écrits et les suggestions émises par les membres du groupe de référence de l'évaluation. C'est sur cette base que l'équipe d'évaluation apportera les modifications appropriées aux fins de produire **le rapport final d'évaluation**. Le rapport final doit clairement refléter les données et informations venant étayer les constats et, ainsi, démontrer la fiabilité et la validité de l'évaluation. Les conclusions et les recommandations doivent s'appuyer sur les constats de l'évaluation. Chaque conclusion fera référence à la (aux) question(s) d'évaluation dont la/les réponse(s) constitue(nt) le socle ; chaque recommandation sera, quant à elle, reliée à une (ou plusieurs) conclusion(s) dont elle découle logiquement.

Le rapport d'évaluation n'est considéré comme final que lorsqu'il sera officiellement approuvé par le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA Bénin.

#### **7.5. Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation**

(*Manuel, pp.131 -133*)

Durant la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation, l'équipe d'évaluation élaborera un **PowerPoint pour la présentation des résultats de l'évaluation** : principaux constats, conclusions et recommandations. Cette présentation doit être claire et immédiatement compréhensible par des personnes n'ayant pas encore lu le rapport.

### **8. Les produits de l'évaluation**

Les produits attendus de l'équipe d'évaluation sont les suivants :

- **Rapport de conception.** Le rapport de conception doit répondre aux des TdR en proposant l'approche qui sera utilisée pour l'évaluation, une méthodologie et un plan de travail réaliste. Le rapport devrait comprendre (au minimum): (i) l'approche et la méthodologie (y compris la

théorie de changement et la stratégie d'échantillonnage); (ii) la cartographie finale des parties prenantes; (iii) la matrice d'évaluation (y compris les questions d'évaluation finales, indicateurs, sources de données et méthodes de collecte de données); (iv) les outils et techniques pour la collecte de données (y compris les protocoles pour les entretiens et discussions de groupe); et (v) un plan de travail et programme détaillés pour la phase de terrain. Pour la structure du rapport de conception, voir Annexe E.

- **Présentation PowerPoint du rapport de conception.** La présentation (contenu du rapport de conception et plan de travail pour la phase de terrain) aura lieu lors d'une réunion du groupe de référence de l'évaluation. Sur la base des commentaires et suggestions du groupe de référence, du gestionnaire de l'évaluation et du conseiller régional en S&E, l'équipe d'évaluation élaborera la version finale du rapport de conception.
- **Présentation PowerPoint pour la réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation.** La présentation offrira un aperçu des principaux constats émergents de l'évaluation à la fin de la phase de terrain. Elle servira de base à un échange de vues entre l'équipe d'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Bénin et les membres du groupe de référence, lesquels auront ainsi l'opportunité d'apporter des informations complémentaires et/ou de corriger l'interprétation erronée de données ou informations recueillies.
- **Rapport provisoire d'évaluation.** Le rapport provisoire d'évaluation présentera les constats, conclusions et recommandations de l'équipe d'évaluation. Il fera l'objet d'un examen par le gestionnaire de l'évaluation, le bureau de pays, le groupe de référence et le conseiller régional en S&E. Leurs commentaires et suggestions seront pris en compte par l'équipe d'évaluation pour la rédaction du rapport final.
- **Rapport final d'évaluation.** Le rapport final d'évaluation (*maximum 70 pages plus annexes*) présentera les constats et les conclusions, ainsi qu'un ensemble de recommandations pratiques et réalisables aux fins d'informer une éventuelle extension du projet. Pour les directives sur la structure du rapport final d'évaluation, voir Annexe G. L'ensemble des annexes doit être complet et doit inclure la matrice d'évaluation contenant toutes les données et informations collectées.
- **Présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation.** La présentation fournira un aperçu clair des principaux constats, ainsi que des conclusions et recommandations. Elle sera utilisée pour faciliter la diffusion du rapport d'évaluation final.

Tous les produits de l'évaluation seront rédigés en français.

## 9. Assurance et contrôle qualité

- Le système d'assurance et de contrôle de la qualité des évaluations de l'UNFPA veille à la bonne qualité des évaluations. Ce système recouvre deux processus : (i) l'assurance qualité

tout au long du processus d'évaluation, de la rédaction des TdR jusqu'au rapport final ; et (ii) le contrôle qualité du rapport final d'évaluation sur la base de critères préétablis. Le Bureau indépendant de l'évaluation, à l'UNFPA conduira le contrôle qualité du rapport d'évaluation.

- Le gestionnaire de l'évaluation est le principal responsable de l'assurance qualité à chaque étape du processus d'évaluation. Au préalable, le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation aura joué un rôle primordial puisqu'il/elle doit s'assurer que chaque membre de l'équipe d'évaluation fournisse une contribution de haute qualité (tant sur le plan de la forme que de la substance). Il/elle doit aussi contrôler que la version provisoire et la version finale du rapport d'évaluation soient conformes aux critères de qualité avant d'être soumises au gestionnaire de l'évaluation. La liste pour l'assurance et le contrôle qualité ci-dessous présente, de façon succincte, les critères de qualité auxquels la version provisoire et la version finale du rapport d'évaluation doivent répondre.

<p><b>1. Structuration et clarté du rapport</b></p> <p>Le rapport est clair, facile à consulter, complet, structuré d'une façon logique et rédigé conformément aux normes et pratiques des organisations internationales, y compris les consignes éditoriales du Bureau de l'évaluation de l'UNFPA (voir Annexe I).</p>
<p><b>2. Résumé</b></p> <p>Il donne un aperçu de l'évaluation et est rédigé en tant que section autonome du rapport comprenant les éléments clés de l'évaluation : Le but de l'évaluation et les publics cibles ; les objectifs de l'évaluation et brève description du programme de pays; bref aperçu de la méthodologie; les principales conclusions; et les recommandations.</p>
<p><b>3. Conception et méthodologie</b></p> <p>Présentation claire des méthodes et des outils utilisés, y compris la justification de l'approche méthodologique et la pertinence des méthodes choisies pour capturer les points de vue d'un éventail de parties prenantes, y compris les groupes vulnérables et marginalisés. Les contraintes et les limitations sont explicitées (y compris les limitations s'appliquant aux interprétations et extrapolations dans l'analyse; la robustesse des sources de données, etc.).</p>
<p><b>4. Fiabilité des données</b></p> <p>Les sources des données sont clairement indiquées, tant pour les données primaires que secondaires. La crédibilité des données primaires (par exemple, entretiens et discussions de groupe) et secondaires (par exemple, documents) est bien établie et les limites sont explicitées.</p>
<p><b>5. Analyse et constats</b></p> <p>Une analyse solide et des constats crédibles fondés des faits clairement établis. Les interprétations sont basées sur des hypothèses clairement explicitées; les facteurs contextuels sont identifiés; les liens de cause à effet entre une intervention et ses résultats finaux (y compris les résultats imprévus) sont bien expliqués.</p>
<p><b>6. Validité des conclusions</b></p> <p>Les conclusions sont basées sur des constats crédibles et communiquent le jugement impartial des évaluateurs. Les conclusions sont présentées par ordre de priorité; organisées en conclusions stratégiques et programmatiques (voir le Manuel, p.238); brièvement résumées dans un encadré qui précède une explication plus détaillée; et, pour chaque conclusion, il est indiqué une origine (la/les question(s) d'évaluation dont les réponses constitue(nt) le fondement de la conclusion).</p>
<p><b>7. Utilité et clarté des recommandations</b></p> <p>Les recommandations découlent logiquement des conclusions. Elles sont réalistes et applicables sur le plan opérationnel. Elles sont présentées par ordre de priorité; divisées en recommandations stratégiques et programmatiques (comme les conclusions); brièvement résumées dans un encadré qui précède une explication plus détaillée des principaux éléments de la recommandation et comment elle pourrait être mise en œuvre effectivement. Pour chaque recommandation, il est indiqué un niveau de priorité (haute/moyenne/basse), une cible (unité(s) administrative(s) à laquelle la recommandation est adressée), et une origine (la/les conclusion(s) dont elle découle).</p>

## 8. Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (PAES) indicateur de performance d'évaluation - égalité de genre

L'approche évaluative est en conformité avec le PAES des Nations Unies sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes<sup>8</sup> et les directives de l'UNEG pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations.<sup>9</sup>

## 10. Calendrier indicatif et plan de travail

Dans le tableau ci-dessous sont indiquées toutes les activités qui seront effectuées tout au long du processus d'évaluation ainsi que leur durée ou la date limite de remise des produits correspondants. Le tableau liste également toutes les références utiles (outils à utiliser et modèles à suivre) dans le Manuel d'évaluation de l'UNFPA.

L'agenda provisoire en annexe C comporte les éléments ci-après :

- Finalisation des TDR
- Lancement de l'avis de recrutement
- Recrutement du cabinet
- Réunion de cadrage
- Rapport de démarrage (revue documentaire, méthodologie, outils de collecte de données, théorie de changement, matrice de l'évaluation et agenda de la mission)
- Lancement de la collecte sur le terrain
- Débriefing de la collecte des données
- Analyse des données
- Rapport provisoire
- Rapport final
- Validation du rapport

## 11. Gestion de l'évaluation

Le **gestionnaire de l'évaluation** du bureau de pays de l'UNFPA Bénin sera responsable de la gestion de l'évaluation et de la supervision de l'équipe d'évaluation conformément aux directives du Manuel d'évaluation de l'UNFPA. Le gestionnaire de l'évaluation supervisera l'ensemble du processus d'évaluation, de la phase préparatoire jusqu'à la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Il/elle coordonnera également les échanges entre l'équipe d'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation. Il est de la responsabilité du gestionnaire de l'évaluation de garantir la qualité, l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation conformément aux normes et règles de l'UNEG et aux directives éthiques de l'UNEG relatives à l'évaluation. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- Établir le groupe de référence de l'évaluation.

<sup>8</sup> Des orientations sur l'indicateur de performance d'évaluation SWAP et son application à l'évaluation sont disponibles à : <http://www.unevaluation.org/document/detail/1452>.

<sup>9</sup> *Les Directives de l'UNEG pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations* est disponible à : <http://www.uneval.org/document/detail/980>.

- Assembler l'information de base et les documents sur le contexte national et sur le programme de pays de l'UNFPA et les archiver dans un Google drive pour les partager avec l'équipe d'évaluation dès son recrutement.
- Préparer les TdR pour l'évaluation (y compris les annexes), avec l'appui du conseiller régional en S&E, et soumettre les TdR au Bureau de l'évaluation pour examen et approbation.
- Lancer et diriger le processus de sélection de l'équipe d'évaluation en consultation avec le conseiller régional en S&E.
- Identifier les candidats potentiels pour mener l'évaluation, compléter les [fiches d'examen des candidatures](#) pour évaluer leurs qualifications respectives et proposer une présélection des candidats avec le soutien du conseiller régional en S&E et la soumettre au Bureau de l'évaluation de l'UNFPA pour pré-qualification.
- Partager les annexes des TdR avec les évaluateurs finalement sélectionnés et organiser une réunion de lancement de l'évaluation avec l'équipe d'évaluation et le conseiller régional en S&E.
- Fournir aux évaluateurs un soutien logistique pour la collecte des données (visites de sites, entretiens, discussions de groupe, etc.).
- Présider le groupe de référence de l'évaluation, organiser des réunions avec l'équipe d'évaluation et faciliter les interactions entre l'équipe d'évaluation et le groupe de référence de l'évaluation.
- Prévenir toute tentative tendant à compromettre l'indépendance de l'équipe d'évaluation tout au long du processus d'évaluation.
- Effectuer l'assurance qualité de tous les produits soumis par les évaluateurs au cours du processus d'évaluation ; notamment le rapport de conception (en mettant l'accent sur les questions finales d'évaluation, la théorie du changement, l'échantillonnage des parties prenantes à consulter et la sélection des sites à visiter, la matrice d'évaluation, et les méthodes, outils et le plan pour la collecte des données), ainsi que le rapport d'évaluation provisoire et final.
- Coordonner le travail d'assurance qualité du groupe de référence de l'évaluation sur les produits d'évaluation et s'assurer que les commentaires et suggestions du groupe de référence de l'évaluation sont traités adéquatement.
- Effectuer l'assurance qualité du rapport d'évaluation provisoire en collaboration avec le conseiller régional en S&E, conformément aux critères spécifiés dans la grille d'EQA.
- Élaborer un plan de communication initial pour la diffusion des résultats de l'évaluation (en coordination avec le responsable de communication du bureau de pays) et le mettre à jour tout au long du processus d'évaluation.
- Préparer l'EQA du rapport final d'évaluation en collaboration avec le conseiller régional en S&E, en utilisant la grille d'EQA et sa note explicative.
- Diriger et participer au processus de préparation de la réponse des services.
- Soumettre le rapport final d'évaluation, l'EQA et la réponse des services au conseiller régional en S&E, au Bureau de l'évaluation et à la Division des politiques et stratégies de l'UNFPA au Siège.

À toutes les étapes du processus d'évaluation, le gestionnaire de l'évaluation aura besoin de soutien du personnel du bureau de pays de l'UNFPA Bénin. Les responsabilités du **personnel du bureau de pays** sont les suivantes :

- Contribuer à la préparation des TdR, en particulier : la théorie du changement, la cartographie des parties prenantes, la liste des projets Atlas, la collecte d'information de base et de documents sur le contexte national et le programme de pays, et collaborer à la rédaction des questions d'évaluation.
- Se rendre disponible pour les réunions/entretiens avec l'équipe d'évaluation.
- Fournir un appui au gestionnaire de l'évaluation pour la logistique relative aux visites de sites et à l'organisation des entretiens et discussions de groupe avec les parties prenantes aux niveaux national et infranational.
- Contribuer à l'élaboration de la réponse des services.
- Contribuer à la diffusion des résultats de l'évaluation.

Les progrès de l'évaluation seront suivis de près par le **groupe de référence de l'évaluation**. Le groupe de référence de l'évaluation a pour rôle de garantir la pertinence, la qualité et la crédibilité de l'évaluation. Il apportera son appui à différentes étapes clés du processus d'évaluation, facilitera l'accès de l'équipe d'évaluation aux sources d'information et informateurs clés et assurera le contrôle qualité des produits de l'évaluation d'un point de vue technique. Les principales responsabilités du groupe de référence de l'évaluation sont les suivantes :

- Apporter un appui au gestionnaire de l'évaluation pour l'élaboration des TdR, y compris la sélection des questions préliminaires de l'évaluation.
- Fournir des suggestions et commentaires sur le rapport de conception.
- Servir d'interface entre les évaluateurs et les principales parties prenantes de l'évaluation et faciliter l'accès aux informateurs clés et à la documentation.
- Fournir des commentaires et des suggestions d'ordre technique sur le rapport provisoire d'évaluation.
- Participer à des réunions avec l'équipe d'évaluation.
- Contribuer à la diffusion des résultats de l'évaluation et au processus d'apprentissage et partage de connaissances sur la base du rapport d'évaluation final, y compris au suivi de la réponse des services.

Le **conseiller régional en S&E de UNFPA WCARO** fournira des orientations et un appui technique au gestionnaire de l'évaluation à toutes les étapes du processus d'évaluation. Les responsabilités du conseiller en S&E sont :

- Fournir des suggestions et des commentaires sur le projet de TdR (y compris les annexes) conformément au Manuel d'évaluation de l'UNFPA et soumettre la version finale du projet de TdR au Bureau de l'évaluation de l'UNFPA pour examen et approbation.
- Appuyer le gestionnaire de l'évaluation dans l'identification des candidats potentiels et l'évaluation de leur expérience et de leurs qualifications respectives.
- Assurer la liaison avec le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA pour la rédaction des TdR et la sélection de l'équipe d'évaluation.
- Examiner le rapport de conception provisoire et fournir des commentaires au gestionnaire de l'évaluation, en mettant l'accent sur les questions finales de l'évaluation, la théorie du changement, l'échantillonnage des parties prenantes à consulter et la sélection des sites à visiter, la matrice d'évaluation et les méthodes, outils et plans de collecte de données.
- Examiner le rapport d'évaluation provisoire et fournir des commentaires au gestionnaire de l'évaluation.

- Préparer l'EQA du rapport d'évaluation final en collaboration avec le gestionnaire de l'évaluation, utilisant la grille d'EQA et sa note explicative.
- S'assurer que le bureau de pays procède à l'élaboration d'une réponse des services.
- Apporter un appui au bureau de pays dans la diffusion et l'utilisation des résultats de l'évaluation.

Le **Bureau de l'évaluation** de l'UNFPA jouera un rôle crucial dans le contrôle qualité de l'évaluation. Les responsabilités du Bureau de l'évaluation sont les suivantes :

- Examiner et approuver les TdR (y compris les annexes).
- Faire la revue et procéder à la pré-qualification des consultants.
- Assurer le contrôle qualité final (EQA) du rapport d'évaluation final.

Publier le rapport d'évaluation final, l'EQA et la réponse des services dans la base de données d'évaluation de l'UNFPA.

## 12. Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera conduite par un cabinet/ bureau d'étude international ayant une bonne réputation et démontrant de l'expertise nécessaire au bon déroulement de cette évaluation. Le cabinet/ bureau d'étude soumettra la composition de son équipe et désignera le chef d'équipe. Cette équipe devra comprendre au minimum trois (3) experts complémentaires (démographie, statistique ; santé publique ; sociologie) ayant chacun un diplôme universitaire supérieur (Bac+5 au moins).

### 12.1. Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation

#### ***Chef/fe de l'équipe d'évaluation***

Le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation assumera la responsabilité générale de la conception et de la mise en œuvre de l'évaluation. Il/elle sera responsable de la production et de la soumission, dans les délais impartis, de tous les produits, conformément aux TdR. Il/elle dirigera et coordonnera le travail de l'équipe d'évaluation et garantira la qualité des produits de l'évaluation à toutes les étapes du processus. Le gestionnaire de l'évaluation fournira des orientations à l'équipe d'évaluation concernant l'élaboration du rapport de conception, notamment : l'approche méthodologique, le plan de travail et la préparation de la phase de terrain. Il/elle dirigera la rédaction et présentation du rapport de conception et du rapport d'évaluation (provisoire et final) et jouera un rôle de premier plan dans les réunions avec le groupe de référence de l'évaluation et le bureau de pays. Le/la chef/fe d'équipe sera également responsable de la communication avec le gestionnaire de l'évaluation. Au-delà de ses responsabilités en tant que chef/fe d'équipe, il/elle sera aussi un expert technique responsable d'un des domaines thématiques du programme de pays décrits ci-dessous.

### 12.2. Profil du ou de la consultant.e principal.e international.e, chef.fe d'équipe

- Être titulaire d'un diplôme de troisième cycle en sciences sociales ou équivalent (Démographie, Statistique, santé publique, Economie, sociologie ou tout autre diplôme des sciences sociales jugés équivalent) ;
- Avoir au moins dix ans (10) ans d'expérience en matière de recherches et d'évaluation de projets et programmes ;

- Avoir une bonne connaissance en matière de santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de planification familiale ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique des inégalités femme-homme ;
- Avoir une grande expérience en matière de collecte et d'analyse des données quantitatives ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (Internet, World, Excel et Powerpoint).

### **12.3. Profil du ou de la consultant.e associé.e national.e, démographe ou statisticien.ne**

- Être titulaire d'un diplôme universitaire niveau BAC+5 au moins en Démographie ou en statistique ;
- Avoir une expérience avérée en matière de sondage, de traitement et d'analyse de données ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience en matière d'étude ou d'évaluation des projets/programmes ;
- Avoir une bonne connaissance en matière de santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de planification familiale ;
- Avoir une connaissance de la problématique des inégalités femme-homme ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (World, Excel et PowerPoint, logiciels d'analyse statistique).

### **12.4. Profil du ou de la consultant.e associé.e national.e sociologue**

- Être titulaire d'un diplôme universitaire niveau BAC+5 au moins en sociologie ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience en matière d'étude et de recherche ;
- Avoir une bonne connaissance en matière de santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de planification familiale ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique des inégalités femme-homme ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (World, Excel et Powerpoint).

## **13. Budget et modalités de paiement**

- Les évaluateurs recevront un forfait journalier calculé sur la base de leurs qualifications et expérience, suivant le barème de l'UNFPA.
- 
- Les paiements seront effectués comme indiqué ci-dessous:
- 

À l'approbation du rapport de conception	20%
À la remise d'un rapport d'évaluation provisoire de qualité satisfaisante	40%
À l'approbation du rapport d'évaluation final et de la présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation	40%



En plus des forfaits journaliers, les évaluateurs recevront une indemnité journalière de subsistance (IJS) conformément aux dispositions de la directive relative aux missions de l'UNFPA, et sur la base des taux applicables de l'IJS des Nations Unies pour le lieu de mission. Les frais de voyage seront réglés séparément.

Désignation	Chef/fe d'équipe	Experts National Statisticien ou Démographe	Expert National Sociologue
Phase de conception	7	5	5
Phase de terrain	15	15	15
Phase de rédaction du rapport	15	12	12
Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation y compris les réunions de présentation des rapports provisoire et final.	3	3	3
<b>TOTAL (jours)</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>35</b>

Veuillez noter que les nombres de jours mentionnés dans le tableau sont indicatifs. La distribution finale du volume du travail et du nombre de jours correspondant pour chaque consultant, sera proposée par l'équipe d'évaluation dans le rapport de conception et sera soumise à l'approbation du gestionnaire de l'évaluation.

### 13.1. Présentation de l'offre technique et financière

L'offre technique doit comprendre, sans y être nécessairement limitée :

- Une note de compréhension des présents termes de référence ;
- Une note méthodologique détaillée pour la réalisation de l'étude ;
- Un chronogramme détaillé de l'étude ;
- Une lettre d'engagement du cabinet pour la conduite de la présente étude ;
- Une présentation des consultant.es. faisant ressortir leurs qualifications et expériences professionnelles (les CV des consultants).

L'offre financière doit comprendre :

- Le budget détaillé de l'étude.

NB : Pour la sélection, l'ensemble des dossiers seront soumis à une analyse technique et financière avec 80% pour l'offre technique et 20% pour l'offre financière.

#### Critère d'évaluation de l'offre technique

Tableau 6 : Critères d'évaluation des offres

Critères d'évaluation de l'offre technique	[A] Maximum de points	[B] Points obtenus par le soumissionnaire	[C] Pondération (%)	[B] x [C] = [D] Total des points
Approche technique et méthodologique et compréhension des termes de références	100		30%	
Expérience spécifique et expertise pertinente du ou de la consultant.e. international.e en lien avec la mission	100		30%	
Expérience spécifique et expertise pertinente du ou de la consultant.e. nationale en lien avec la mission	100		25%	
Pertinence du plan de mise en œuvre et de gestion de la mission	100		15%	
<b>TOTAL</b>	<b>400</b>		<b>100%</b>	

## 14. Bibliographie et ressources

Les documents suivants seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation dès le recrutement effectué :

### Documents de l'UNFPA

1. Plan stratégique de l'UNFPA (2014-2017) (y compris les annexes)  
<https://www.unfpa.org/resources/strategic-plan-2014-2017>
2. Plan stratégique de l'UNFPA (2018-2021) (y compris les annexes)  
<https://www.unfpa.org/strategic-plan-2018-2021>
3. Plan stratégique de l'UNFPA (2022-2025) (y compris les annexes)  
<https://www.unfpa.org/unfpa-strategic-plan-2022-2025-dpfpa20218>
4. Politique d'évaluation de l'UNFPA (2019)  
<https://www.unfpa.org/admin-resource/unfpa-evaluation-policy-2019>
5. Manuel d'évaluation : Comment concevoir et effectuer une évaluation de programme de pays à l'UNFPA (2019) (en anglais)  
<https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>
6. Évaluations centralisées pertinentes effectuées par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA - disponibles à : <https://www.unfpa.org/evaluation>

### Stratégies, politiques et plans d'action nationaux (voir les web link dans les TDR)

1. Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
2. Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et/ou Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF) 2019-2023
3. Bénin Alafia 2025.
4. Politique Nationale de la Jeunesse 2021- 2030.
5. Plan National Sanitaire 2018-2025.

6. Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2018-2023
7. Plan National de Développement 2018- 2025.

**Documents de programmation du bureau de pays de l'UNFPA Bénin** (Ces documents sont disponibles au Bureau Pays et seront remis aux consultants dès leurs arrivées)

8. Document de Programme Pays de l'UNFPA Bénin (2019-2023)
9. Analyse/bilan commun de pays des Nations Unies (BCP)
10. Programme de coopération Bénin-UNFPA 2019-2023.
11. Plans annuels du travail du bureau de pays
12. Examens à mi-parcours des interventions/programmes dans les différents domaines thématiques du programme de pays
13. Rapports sur les ressources de base et les autres ressources
14. Stratégie du bureau de pays pour la mobilisation des ressources

### **Documents de Projet**

15. Le document de projet est disponible au bureau et sera remis aux consultants

**Rapports d'études et d'évaluation au bureau pays Bénin** (Ces documents sont disponibles au Bureau Pays et seront remis aux consultants dès leurs arrivées)

- Etude sur la situation de la SRAJ, des VBG et comportements à risques dans les collèges, lycées et universités du Bénin. Réalisée en 2019.
- Etude sur la persistance des mutilations génitales féminines dans les 4 départements du Nord Bénin, Réalisée en 2020.
- Enquête pour la Sécurisation des Produits de la Santé de la Reproduction (SPSR), réalisée en 2019.
- Elaboration des guides pour la prévention de l'anémie et la gestion des menstrues, réalisé en 2019.
- Analyse Rapide Genre (ARG) de la COVID au Bénin, réalisée en 2020 par le SNU et le Ministère des Affaires Sociales avec l'appui de l'UNFPA.
- Enquête rapide pour l'évaluation de l'impact de la COVID sur les interventions du projet SWEDD, réalisée avec WCARO en 2020.
- Etude d'impact socioéconomique de la COVID 19 au Bénin, réalisée par le SNU avec l'appui de l'UNFPA.
- Etude sur le décrochage scolaire au Bénin en 2021.
- Evaluation finale du projet LAL « Amélioration de la santé de la reproduction et des chances de vie des jeunes gens et des femmes vulnérables au Bénin à travers des stratégies innovantes », réalisée en 2019-2020.
- Etude sur l'état des lieux de la dispensation des contraception et abortifs dans les officines de pharmacies des départements de l'Atlantique, du Littoral et de l'Ouémé, réalisée en 2020.
- Etude multi pays sur les normes sociales à l'origine du sous enregistrement des naissances, des mariages et des décès au Bénin, réalisée en 2020.
- Analyse des statistiques 2018 et 2019 des faits d'état civil de 10 communes du Bénin, réalisée en 2020.
- Etude d'évaluation du système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (CRVS) de quatre communes du Bénin, réalisée en 2020.

- Etude sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la phase pilote du volet Assurance Maladie du Projet ARCH au profit des pauvres extrêmes dans la zone sanitaire de Abomey Calavi So Ava d'Août 2019 à Octobre 2020 : facteurs de succès et de satisfaction des bénéficiaires en 2020.
- Etude sur la qualité de la Surveillance des Décès Maternels Néonataux et Riposte (SDMR) en 2021 avec WCARO.
- Evaluation à mi-parcours du projet MHTF en 2021.
- Évaluation du soutien de l'UNFPA à l'égalité des genres et à l'autonomisation femmes (siège) en 2020.
- Etude de base du projet VBG\_COVID en 2021.
- Cartographie des maternités du département de l'Alibori en 2021.
- Evaluation du plan d'accouchement du département de l'Alibori en 2021.
- Evaluation à mi-parcours de l'innovation 2021.
- Evaluation de l'appui de l'UNFPA aux adolescents et jeunes en 2021-2022.

## 15. ANNEXES

A	Théorie du changement
B	Cartographie des parties prenantes
C	Modèle de matrice d'évaluation
D	Liste des interventions de l'UNFPA (projets Atlas)
E	Structure du rapport de conception
F	Structure du rapport d'évaluation (version provisoire et finale)
G	Guide éditorial du Bureau de l'évaluation de l'UNFPA
H	Plan de travail de l'évaluation